

**La Psychologie politique**

**et la Défense sociale**



# PRINCIPALES PUBLICATIONS DU D<sup>r</sup> GUSTAVE LE BON

## 1<sup>o</sup> VOYAGES, HISTOIRE, PHILOSOPHIE

Voyage aux monts Tatras, avec une carte et un panorama dressés par l'auteur (publié par la *Société géographique de Paris*).

Voyage au Népal, avec nombreuses illustrations, d'après les photographies et dessins exécutés par l'auteur pendant son exploration (publié par le *Tour du Monde*).

L'Homme et les Sociétés. — Leurs origines et leur histoire. Tome I<sup>er</sup> : Développement physique et intellectuel de l'homme. — Tome II : Développement des sociétés. (*Épuisé.*)

Les Premières Civilisations de l'Orient (Égypte, Assyrie, Judée, etc.). Grand in-4<sup>o</sup>, illustré de 430 gravures, 2 cartes et 9 photographies. (Flammarion.)

La Civilisation des Arabes. Grand in-4<sup>o</sup>, illustré de 366 gravures, 4 cartes et 11 planches en couleurs, d'après les photographies et aquarelles de l'auteur. (Firmin-Didot.) (*Épuisé.*)

Les Civilisations de l'Inde. Grand in-4<sup>o</sup>, illustré de 352 photogravures et 2 cartes, d'après les photographies exécutées par l'auteur. 2<sup>e</sup> édition. (*Épuisé.*)

Les Monuments de l'Inde. In-folio, illustré de 400 planches d'après les documents, photographies, plans et dessins de l'auteur. (Firmin-Didot.) (*Épuisé.*)

Les Lois psychologiques de l'évolution des peuples. In-18. 9<sup>e</sup> édition.

Psychologie des foules. 1 vol. in-18. 15<sup>e</sup> édition.

Psychologie du Socialisme. 1 vol. in-8<sup>o</sup>. 6<sup>e</sup> édition.

Psychologie de l'Éducation. 1 vol. in-18. 13<sup>e</sup> mille.

## 2<sup>o</sup> RECHERCHES EXPÉRIMENTALES

La Fumée du Tabac. 2<sup>e</sup> édition augmentée de recherches nouvelles sur l'acide prussique, l'oxyde de carbone et divers alcaloïdes nouveaux que la fumée du tabac contient. (*Épuisé.*)

La Vie. — Traité de physiologie humaine. — 1 volume in-8<sup>o</sup> illustré de 300 gravures. (*Épuisé.*)

Recherches expérimentales sur l'Asphyxie. (Comptes rendus de l'Académie des sciences.)

Recherches anatomiques et mathématiques sur les lois des variations du volume du crâne. (Mémoire couronné par l'Académie des sciences et par la Société d'Anthropologie de Paris.) In-8<sup>o</sup>. (*Épuisé.*)

La Méthode graphique et les Appareils Enregistreurs, contenant la description de nouveaux instruments de l'auteur. 1 vol. in-8<sup>o</sup>, avec 63 figures dessinées au laboratoire de l'auteur (*Épuisé.*)

Les Levers photographiques. Exposé des nouvelles méthodes de levers de cartes et de plans employées par l'auteur pendant ses voyages. 2 vol. in-18. (Gauthier-Villars.)

L'équitation actuelle et ses principes. — Recherches expérimentales. 3<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-8<sup>o</sup>, avec 73 figures et un atlas de 200 photographies instantanées. (Firmin-Didot.) (*Épuisé.*)

Mémoires de Physique. Lumière noire. Phosphorescence invisible. Ondes hertziennes. Dissociation de la matière, etc. (*Revue scientifique.*)

L'Évolution de la Matière (18<sup>e</sup> mille), avec 62 figures. (Flammarion.)

L'Évolution des Forces (10<sup>e</sup> mille), avec 40 figures. (Flammarion.)

L'Évanouissement de la Matière. (*Mercur de France.*)

Il existe des traductions en Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Danois, Russe, Arabe, Polonais, Tchèque, Turc, Hindostani, Japonais, etc., de quelques-uns des précédents ouvrages.



*Bibliothèque de Philosophie scientifique*

---

D<sup>r</sup> GUSTAVE LE BON

---

LA

**Psychologie  
politique**

ET

**La Défense sociale**

La raison crée la science.  
Les sentiments mènent l'histoire.



PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, 26

—  
1910

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays,  
y compris la Suède et la Norvège.



Droits de traduction et de reproduction réservés  
pour tous les pays.

Copyright 1910,  
by ERNEST FLAMMARION.



# La Psychologie politique et la Défense sociale

---

## LIVRE I

### BUT ET MÉTHODE

---

#### CHAPITRE I

#### La Psychologie politique.

---

La première manifestation des progrès d'une science est de renoncer aux explications simples dont se contentent ses débuts. Ce qui paraissait d'abord facile à comprendre devient plus tard très difficile à expliquer.

Les études relatives à l'Evolution de la vie des nations ont subi la même loi. Après avoir essayé de tout interpréter, les historiens entrevoient maintenant qu'ils dissertaient souvent sur des illusions nées dans leur esprit.

Les phénomènes sociaux apparaissent aujourd'hui comme des mécanismes extrêmement compliqués, étroitement hiérarchisés et où la simplicité ne s'observe guère. L'Evolution des peuples est aussi complexe que celle des êtres vivants.

La science cherche encore les lois qui déterminent les transformations des espèces et conditionnent leurs formes successives. Les lois de l'évolution sociale



restent aussi peu connues. Quelques-unes seulement sont entrevues.

L'analyse des divers éléments dont l'agrégat constitue une société n'étant pas sortie de la phase des généralisations vagues et des assertions conjecturales, la vision des choses dont se contentent les théoriciens de l'inconnu demeurent très fragmentaires encore. Dans l'enchevêtrement des nécessités dirigeant la trajectoire de la vie d'un peuple, ils choisissent celles qui frappent leur esprit et négligent les autres. C'est pourquoi le récit des actes des souverains et surtout de leurs batailles semblait devoir constituer l'unique intérêt de l'Histoire. Tout ce qui concernait l'existence des peuples était, il y a peu de temps encore, dédaigné ou ignoré.

La science ne se contente plus des réponses sommaires faites jadis aux « pourquoi » qui se hérissent de toutes parts et dont la vie politique des nations est remplie. Pourquoi tant de peuples surgis brusquement du néant, et remplissant le monde du bruit de leur grandeur? Pourquoi ont-ils sombré ensuite dans un oubli si profond que pendant des siècles tout fut ignoré d'eux? Comment naissent, évoluent et meurent les dieux, les institutions, les langues et les arts? Conditionnent-ils les sociétés humaines, ou sont-ils au contraire conditionnées par elles? Pourquoi certaines croyances comme l'Islamisme purent-elles s'édifier presque instantanément alors que d'autres mirent des siècles à s'établir? Pourquoi le même Islamisme survécut-il à la puissance politique qui lui servait de support et s'étend-il toujours alors que d'autres religions comme le christianisme et le bouddhisme semblent décliner et côtoyer leur fin?

A tous ces « pourquoi » et à bien d'autres, les réponses ne manquèrent jamais. Nous ressemblons à l'enfant auquel il en faut toujours. Mais les explications dont pouvait se contenter une science très jeune, sa maturité ne les accepte plus.



\*  
\* \*

L'âge est passé où les dieux conduisaient l'histoire. La Providence bienveillante qui guidait nos pas incertains et réparait nos erreurs, s'est évanouie sans retour. Abandonné à lui-même, l'homme doit s'orienter seul dans l'effrayant chaos des forces ignorées qui l'étreignent. Elles le dominent encore, mais il apprend chaque jour à les dominer à son tour. C'est cette domination sans cesse plus accentuée sur la nature que désigne le mot progrès.

Maîtriser la nature ne suffit pas. Vivant en société, l'homme doit apprendre à se maîtriser lui-même et subir des lois communes. C'est aux chefs placés à la tête des nations qu'incombe la tâche d'édicter ces lois et de les faire respecter.

La connaissance des moyens permettant de gouverner utilement les peuples, c'est-à-dire la psychologie politique, a toujours constitué un difficile problème. Il l'est bien davantage aujourd'hui où des nécessités économiques nouvelles, nées des progrès scientifiques et industriels, pèsent lourdement sur les peuples et échappent à l'action de leurs gouvernements.

La psychologie politique participe de l'incertitude des sciences sociales indiquée plus haut. Il faut bien cependant l'utiliser telle qu'elle est, car les événements nous poussent et n'attendent pas. Les décisions que ces derniers provoquent ont souvent une importance considérable, car les conséquences d'une erreur peuvent s'appesantir sur plusieurs générations. Le siècle qui précéda le nôtre en fournit de nombreux exemples.

Les plus importantes des règles du gouvernement des hommes sont celles relatives à l'action. Quand agir, comment agir et dans quelles limites agir? La réponse à ces questions constitue tout l'art de la politique.



\*  
\* \*

Une analyse attentive des fautes politiques dont est parsemée la trame de l'histoire montre qu'elles eurent généralement pour causes des erreurs de psychologie.

Les arts et les sciences sont soumis à certaines règles qu'on ne peut impunément violer. Il en existe d'aussi précises pour gouverner les hommes. Leur découverte est fort difficile, sans doute, puisque très peu jusqu'ici ont été nettement formulées.

Le seul véritable traité de psychologie politique connu fut publié il y a quatre siècles par un illustre Florentin que son œuvre rendit immortel.

Le marbre luxueux qui protège son sommeil éternel est édifié sous les voûtes de la célèbre église *Santa-Croce* à Florence. Ce panthéon des gloires de l'Italie renferme de magnifiques monuments élevés à la mémoire des hommes qui firent sa grandeur : Michel-Ange, Galilée, le Dante, etc. Les mérites de ces demi-dieux de la pensée y sont gravés en lettres d'or.

Dans cette galerie d'illustres ombres il n'est guère qu'un tombeau sur lequel de longues inscriptions aient été jugées inutiles. Une seule indication y figure : Machiavel, 1527. *Tanto nomini nullum par elogium.* (*Nul éloge n'égale un tel nom*).

L'œuvre qui valut à son auteur une épitaphe si glorieuse et si brève est le petit volume intitulé *le Prince*, auquel je faisais allusion plus haut. L'illustre écrivain y formulait des règles précises sur l'art de gouverner les hommes de son temps.

De son temps et non d'un autre. C'est pour avoir oublié cette condition essentielle que le livre tant admiré d'abord fut décrié plus tard, lorsque les idées et les mœurs ayant évolué, il cessa de traduire les nécessités des âges nouveaux. Alors seulement Machiavel devint machiavélique.

Possédant le sens des réalités, l'éminent psychologue



ne cherchait pas le meilleur, mais seulement le possible. Pour pénétrer son génie on doit se reporter à cette période brillante, et perverse, où la vie d'autrui ne comptait guère et où le fait d'emporter son vin avec soi pour ne pas être empoisonné lorsqu'on allait dîner chez un cardinal ou simplement chez un ami était considéré comme très naturel. Juger la politique de cet âge avec les idées du nôtre, serait aussi illogique que de vouloir interpréter les croisades, les guerres de religion, la Saint-Barthélemy, à la lumière des conceptions actuelles.

Machiavel n'était pas un simple théoricien. Mêlé intimement par ses fonctions à la politique active de son pays, il avait souffert des dissensions qui bouleversaient les républiques italiennes, alors en plein régime syndicaliste et sans cesse troublées par les plus sanglantes discordes. Il avait vu en 1502, Florence réduite à créer un gonfalonat à vie qui n'était qu'une véritable dictature perpétuelle, c'est-à-dire du Césarisme pur. Cette dernière forme de gouvernement lui paraissait une phase fatale de l'anarchie qu'ont toujours engendrée les gouvernements populaires. Il ne se trompait guère, puisque toutes les républiques italiennes finirent, ainsi d'ailleurs que les républiques athénienne et romaine, de la même façon.

La plupart des règles relatives à l'art de conduire les hommes, enseignées par Machiavel, sont depuis longtemps inutilisables, et, cependant, quatre siècles ont passé sur la poussière de ce grand mort, sans que nul ait tenté de refaire son œuvre.

La psychologie politique, ou science de gouverner, est pourtant si nécessaire que les hommes d'Etat ne sauraient s'en passer. Ils ne s'en passent donc pas, mais, faute de lois formulées, les impulsions du moment et quelques règles traditionnelles fort sommaires, constituent leurs seuls guides.

De tels guides conduisent fréquemment à de cou-



teuses erreurs. Napoléon, si conscient de la psychologie des Français, ignore profondément celle des Russes et des Espagnols. Cette ignorance le jeta dans des guerres où tout son génie de conquérant échoua contre un patriotisme insoupçonné qu'aucune force n'aurait pu vaincre. Très mal conseillé, l'héritier de son nom accumula, en Crimée, au Mexique, en Italie et ailleurs, des erreurs de psychologie fort graves qui nous valurent finalement une nouvelle invasion.

Les grands manieurs d'hommes sont nécessairement de grands psychologues. Sans la connaissance intime de la mentalité des individus et des peuples que possédait si bien Bismarck, la supériorité des armées germaniques n'aurait certainement pas suffi à fonder l'unité de l'Allemagne.

\*  
\* \*

La psychologie politique s'édifie avec des matériaux divers dont les principaux sont : la psychologie individuelle, la psychologie des foules et enfin, celle des races. Les maîtres de notre enseignement considèrent évidemment ces connaissances comme fort inutiles, puisqu'on ne les trouve mentionnées dans aucun de leurs programmes. A l'École des sciences politiques, on semble même ignorer leur existence. N'est-il pas étrange qu'on puisse être reçu « docteur ès sciences politiques », sans avoir jamais entendu parler de connaissances qui sont pourtant les vraies bases de la politique ?

Quelques notions traditionnelles constituant le seul bagage psychologique des hommes d'Etat médiocres, ils se trouvent absolument désorientés devant certains problèmes nouveaux, dont la routine ne dit pas la solution. Les impulsions mobiles des partis devenant leurs guides, les erreurs alors commises sont innombrables.

Très longue en serait la liste, même limitée à ces



dernières années. Erreur dangereuse de psychologie, cette séparation de l'Eglise et de l'Etat accordant au clergé une indépendance et une puissance que les plus catholiques de nos rois n'auraient jamais tolérées. Erreurs fondamentales de psychologie, nos principes d'éducation, si différents de ceux qui conduisirent l'Allemagne, à réaliser tous ses progrès scientifiques, industriels et économiques. Erreurs de psychologie les idées d'assimilation auxquelles nos colonies doivent leur décadence. Erreur de psychologie, la mesure introduisant dans l'armée des apaches, jadis confinés dans des bataillons spéciaux composés d'autres apaches et où, par conséquent, leur contact ne pouvait contaminer personne. Erreur de psychologie aussi lourde, la capitulation du gouvernement dans la première grève des postiers. Erreurs de psychologie encore, un grand nombre de nos lois prétendues humanitaires. Erreur de psychologie toujours, cet utopique espoir de refaire les sociétés à coups de décrets et la croyance qu'un peuple peut se soustraire entièrement à l'influence de son passé.

Les forces qui déterminent les actions d'un peuple sont assurément complexes : forces naturelles, forces économiques, forces historiques, forces politiques, etc. Elles produisent finalement une certaine orientation de nos pensées et par conséquent de notre conduite. Ces forces si diverses se trouvent ainsi finalement transformées en forces psychologiques. C'est donc à ces dernières que toutes les autres se ramènent.

\*  
\* \*

Les difficultés entre peuples sont quelquefois assez graves pour n'être résolues qu'à coups de canon. L'unique droit à invoquer alors est la loi du plus fort. Tels furent les différends de la Prusse et de l'Autriche, du Transvaal et de l'Angleterre, du Japon et de la Russie. Mais quand il s'agit de questions secondaires,



les influences psychologiques habilement maniées réussissent parfois à remplacer les arguments militaires. Seul un adversaire très supérieur en puissance peut les dédaigner. Il frappera le sol de son épée comme le firent Napoléon et Bismarck et l'adversaire n'aura qu'à se taire en attendant l'heure de la revanche qui sonnera toujours.

Personne ne semble assez fort aujourd'hui pour employer ces procédés sommaires. Les enchevêtrements d'alliances ne permettent plus à aucun souverain de parler comme s'il était l'unique maître. L'aventure du Maroc a enseigné aux peuples le sort qui les attend s'ils ne savent pas solidariser leurs faiblesses pour se défendre.

C'est donc entre forces à peu près égales que s'engagent maintenant les discussions provoquées par les incidents de la vie quotidienne. Alors la psychologie reprend son rôle et l'action des diplomates peut devenir importante.

Il est indubitable cependant que cette action n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était jadis. Instruit par le télégraphe, le téléphone, les journaux, le public discute passionnément les moindres événements politiques, pendant que les diplomates échangent lentement leurs notes obscures. Habités autrefois à négocier dans l'ombre, il leur faut actuellement discuter en pleine lumière et suivre l'opinion au lieu de la précéder.

Et cependant leur rôle, injustement dédaigné, garde une certaine utilité. Des événements récents l'ont mise en évidence.

Plusieurs questions importantes furent en effet solutionnées grâce à des interventions diplomatiques. Bombardement des bateaux pêcheurs anglais par des cuirassés russes au début de la guerre avec le Japon, affaire de Casablanca, différend austro-russe à propos de la Serbie, etc. Si nous avions, à la veille de 1870, possédé des diplomates moins au-dessous de la plus



navrante médiocrité, la guerre eût été ajournée à un moment où nous eussions pu préparer des alliances et non à celui choisi par l'ennemi.

C'est la psychologie politique encore qui apprend à résoudre des problèmes posés chaque jour. Discerner, par exemple, quand il faut céder ou résister aux exigences populaires. Selon leur tempérament, les hommes d'Etat cèdent indéfiniment ou résistent toujours. Détestable principe. Suivant les circonstances il faut savoir résister ou au contraire céder. Aucune partie de la psychologie politique n'est plus difficile, et les conséquences des erreurs plus graves. La Révolution française eût été peut-être évitée, sûrement atténuée, si à l'époque de la crise agricole et financière de 1788 qui avait accru la misère des classes ouvrières par la disette et le chômage, la classe aristocratique n'eût pas persisté à refuser l'égalité fiscale. Il en résulta une haine intense contre les classes privilégiées et les émeutes qui engendrèrent la désagrégation d'un long passé.

\*  
\* \*

Frappé autrefois de l'absence d'ouvrages spéciaux sur la psychologie politique, j'espérais toujours voir combler cette lacune.

Après dix années presque exclusivement consacrées aux expériences de physique d'où mon livre sur *l'Evolution de la matière* est sorti, ces recherches devinrent trop coûteuses pour être continuées. Je dus donc les abandonner et me résignai à reprendre d'anciennes études. Désireux d'appliquer à la politique les principes exposés dans plusieurs de mes précédents ouvrages, je priai mon éminent ami le professeur Ribot de m'indiquer les traités de psychologie politique publiés, pendant le dernier siècle. Sa réponse m'apprit qu'il n'en existait pas. Mon étonnement fut le même que lorsque quinze années auparavant, voulant entreprendre l'étude de la psychologie des foules, je



constatai qu'aucun écrit n'avait paru sur ce sujet.

Ce n'est pas, certes, que les dissertations politiques aient jamais manqué. Elles abondent au contraire depuis Aristote, mais leurs auteurs furent le plus souvent des théoriciens, étrangers aux réalités de leur temps et ne connaissant que l'homme chimérique enfanté par des rêves. Ni la psychologie, ni l'art de gouverner n'ont rien à leur demander.

L'absence d'ouvrages classiques sur un tel sujet et la non-existence de chaires consacrées à son enseignement prouvent que son utilité n'apparaît pas clairement. Il était donc nécessaire de la démontrer. Ce sera un des buts de ce livre.

La psychologie politique s'édifie, je l'ai dit plus haut, sur des matériaux tirés de l'étude de la psychologie individuelle, de celle des foules, de celle des peuples et enfin des enseignements de l'histoire. Plusieurs de ces matériaux commencent à être connus, mais ils ne sont pas le monument lui-même.

Dans l'état actuel de nos connaissances, la politique ne peut être qu'une adaptation journalière de la conduite à des nécessités. Rationnelles ou non, il n'importe si ce sont des nécessités. Les préjugés héréditaires d'un peuple et ses croyances religieuses peuvent être déclarées absurdes par la raison, mais un véritable homme d'Etat ne tentera jamais de les combattre, sachant qu'il ne peut le faire utilement. Seuls, des théoriciens, ignorants des réalités, croient que la raison pure gouvernera le monde et transformera les hommes. En réalité, l'intelligence prépare lentement les changements qui, à la longue, transformeront nos âmes, mais son action immédiate est très faible. Fort peu de choses peuvent être changées par elle brusquement.

La psychologie politique est encore, nous l'avons dit, dans l'âge des incertitudes. Cependant des règles — empiriques souvent, mais pourtant très sûres — se dégagent chaque jour. Ce n'est pas en les formu-



lant qu'on saurait prouver leur valeur, mais bien en montrant les conséquences de leur ignorance. Ce sera encore un des buts que je me propose.

Le développement des principes qui m'ont servi de guide exigerait des commentaires que les dimensions de ce livre ne comportent pas; on les trouvera, longuement exposés dans mes ouvrages antérieurs<sup>1</sup>.

Je me suis presque exclusivement confiné dans ce livre à l'application des règles déterminables de la psychologie politique aux événements contemporains. Même limité à cette période très circonscrite, le sujet était encore si vaste qu'il m'a fallu souvent me contenter d'indications sommaires. Examiner le rôle de la psychologie politique dans l'histoire des peuples, dans la formation de leurs croyances, dans les luttes guerrières qui forment la trame de leur passé aurait nécessité plusieurs volumes.

Ayant à traiter des sujets un peu arides, capables, par conséquent, d'effrayer le lecteur et d'épuiser facilement son attention, j'ai cherché à éviter les formes trop didactiques. Les propositions les plus sérieuses gagnent souvent à être présentées dans un cadre peu sévère.

\*  
\* \*  
\*

Un des chapitres de cet ouvrage, consacré à décrire les facteurs de la persuasion, montre le rôle prépondérant de la répétition. C'est la conviction de son utilité qui m'a incité à répéter parfois les mêmes choses en termes peu différents. Je regrette que le défaut de place m'ait empêché de le faire davantage. Napoléon exagérait peu en disant que la répétition est la seule

---

1. 1° Pour les principes généraux, voir : *L'Homme et les Sociétés, leurs origines et leur histoire*, 2 vol in 8°. *Les Lois psychologiques de l'Evolution des Peuples*, in-18, (9<sup>e</sup> édition). *La Psychologie des Foules*, in-18, (15<sup>e</sup> édition). *Psychologie du Socialisme*, in-8°, (6<sup>e</sup> édition). *Psychologie de l'éducation*, (11<sup>e</sup> édition). 2° Pour les applications de la psychologie à l'histoire, voir : *Les premières civilisations de l'Orient*, in-4°. *La Civilisation des Arabes*, in-4°. *Les Civilisations de l'Inde*, in-4°.



figure sérieuse de rhétorique. Il est au moins permis d'affirmer qu'elle constitue un des plus actifs facteurs des convictions.

Tous les grands hommes d'Etat ont été conscients de sa puissance. C'est au moyen de répétitions innombrables que l'empereur d'Allemagne réussit à persuader ses sujets de l'utilité des sacrifices nécessaires à la construction d'une grande flotte de guerre. L'ancien Président des Etats-Unis, M. Roosevelt, écrit donc très justement : « Toutes les grandes vérités fondamentales risquent de sonner comme des choses rebattues et pourtant, toutes rebattues qu'elles soient, elles ont besoin d'être réitérées encore et toujours ».

Si les répétitions sont nécessaires pour répandre des vérités connues, combien n'en faut-il pas pour faire accepter des vérités neuves ; je l'ai plus d'une fois expérimenté. Les apôtres qui, dans le cours des âges transformèrent nos conceptions et nos croyances n'y ont réussi que par des répétitions incessantes.

C'est qu'en effet le vrai mécanisme des convictions diffère profondément de celui qu'enseignent les livres. Fort utile pour des démonstrations scientifiques, le raisonnement ne joue qu'un rôle très faible dans la genèse de nos croyances. Les idées ne s'imposent nullement par leur exactitude, elles s'imposent seulement lorsque par le double mécanisme de la répétition et de la contagion, elles ont envahi ces régions de l'inconscient où s'élaborent les mobiles générateurs de notre conduite. Persuader ne consiste pas simplement à prouver la justesse d'une raison, mais bien à faire agir d'après cette raison.



## CHAPITRE II

### Les nécessités économiques et les théories politiques.

---

Les images évoquées dans l'esprit par des récits impressionnent médiocrement et c'est pourquoi les différences du passé et du présent n'apparaissent jamais bien clairement.

On ne se représente nettement les choses abstraites qu'en les comparant à des impressions concrètes déjà ressenties. Qui a vu une bataille ou un naufrage sera toujours impressionné par le récit d'événements semblables.

Cette représentation du passé par voie de comparaison concrète me fut rendue très frappante un jour dans les circonstances que voici :

Les hasards d'une excursion m'avaient conduit à traverser en automobile le pont jeté sur le fleuve qui divise en deux villes l'antique cité de Huy, en Belgique. Un brouillard tellement intense l'enveloppait qu'il fallut s'arrêter. Je descendis et m'accoudai au parapet.

Sous l'épais manteau de brume enveloppant les choses on entrevoyait des masses monumentales imposantes. C'était pour moi l'inconnu. J'attendis qu'il se dévoilât.

Soudain, un clair rayon de soleil dissipa les nuages et, dans une vision imprévue, surgirent, séparés par le fleuve, deux mondes, deux expressions de l'huma-



nité dressées en face l'une de l'autre et qu'au premier coup d'œil on devinait menaçantes, inconciliables et terribles.

Sur la rive gauche un agrégat d'antiques édifices. Dominant leur ensemble, un gigantesque château fort aux lignes rigides et une majestueuse cathédrale, dont la piété ardente de nombreuses générations avait pendant des siècles lentement festonné les contours.

Sur la rive droite, faisant face à ces grandes synthèses d'un autre âge, se développaient les murs tristes et nus d'une immense usine de briques grisâtres, surmontée de hautes cheminées, vomissant des torrents de fumée noire sillonnée de flammes.

A intervalles réguliers une porte s'ouvrait, livrant passage à de longues théories d'hommes hirsutes, couverts de sueur, la mine harassée, l'œil sombre. Fils d'ancêtres dominés par les dieux et les rois, ils n'avaient changé de maîtres que pour devenir les serviteurs du fer.

Et c'étaient bien deux mondes, deux civilisations en présence, obéissant à des mobiles différents, animés d'autres espoirs. D'un côté, un passé déjà mort, mais dont nous subissons les volontés encore. De l'autre, un présent chargé de mystères et portant dans ses flancs un avenir inconnu.

Ils existèrent toujours, ces deux mondes, et constamment hostiles, mais des sentiments semblables, une foi commune, comblait souvent l'abîme qui les séparait. Aujourd'hui, foi et sentiments ont disparu ne laissant debout que l'atavique hostilité du pauvre contre le riche. Libérés graduellement des croyances et des liens sociaux du passé, les travailleurs modernes se révèlent de plus en plus agressifs et oppressifs, menaçant les civilisations de tyrannies collectives qui feront peut-être regretter celle des pires despotes. Ils parlent en maîtres à des législateurs qui les flattent servilement et subissent tous leurs caprices. Le



poids du nombre cherche chaque jour davantage à se substituer au poids de l'intelligence.

\*  
\* \*

La vie politique est une adaptation des sentiments de l'homme au milieu qui l'entoure. Ces sentiments varient peu, car la nature humaine se transforme fort lentement, tandis que le milieu moderne évolue rapidement en raison des progrès continuels de la science et de l'industrie. Quand l'ambiance extérieure se modifie trop vite, l'adaptation est difficile et il en résulte le malaise général observé aujourd'hui. Faire cadrer la nature de l'homme avec les nécessités de tout ordre qui l'étreignent, et dont il n'est pas maître, constitue un problème sans cesse renaissant et toujours plus ardu.

Le monde ancien et le monde moderne diffèrent profondément par leurs pensées et leurs modes d'existence. Les éléments nouveaux qui nous mènent ne dérivent pas de raisonnements abstraits et n'oscillent nullement au gré de nos espérances ou de nos conceptions logiques. Ils sont les résultats de nécessités que nous subissons, et ne créons pas.

L'âge actuel ne diffère point de ceux qui l'ont précédé, par les rivalités et les luttes, car ces dernières naissent de passions qui ne varient guère. La différence réelle porte principalement sur la dissemblance des facteurs qui font aujourd'hui évoluer les peuples. C'est ce point essentiel que je vais essayer de marquer maintenant.

Les véritables caractéristiques de ce siècle sont : d'abord, la substitution de la puissance des facteurs économiques à celle des rois et des lois. En second lieu, l'enchevêtrement des intérêts entre peuples jadis séparés et n'ayant rien à s'emprunter.

Ce dernier phénomène, d'origine relativement récente, a une importance considérable. Les peuples ne sont plus comme jadis isolés et à peu près



dénués de relations commerciales. Ils vivent tous les uns des autres et ne pourraient subsister les uns sans les autres. L'Angleterre serait vite réduite à la famine si elle était entourée d'un mur empêchant l'arrivée des matières alimentaires qu'elle va chercher au dehors et paie avec d'autres marchandises.

Ces conditions nouvelles d'existence permettent de pressentir que dans tous les grands mouvements industriels et commerciaux qui transforment la vie des nations, créent la richesse sur un point, la pauvreté sur d'autres, l'influence des gouvernements, si considérable autrefois, devient chaque jour plus faible. Convaincus eux-mêmes de leur impuissance, ils suivent les mouvements et ne les dirigent plus. Les forces économiques sont les vrais maîtres et dictent les volontés populaires auxquelles on ne résiste guère.

Il y a soixante ans un souverain était encore assez puissant pour décréter le libre-échange dans son pays. Aucun n'oserait même le tenter aujourd'hui. Que la protection, condamnée par la plupart des économistes, soit bonne ou nuisible il importe peu. Elle répond aux volontés populaires de l'heure présente et cette heure est entourée de nécessités trop accablantes pour que les hommes d'Etat songent beaucoup à l'avenir.

Ils se font d'ailleurs souvent illusion sur les conséquences de leur intervention. Ces chefs dociles d'armées très indociles, obéissent toujours et ne commandent plus.

Dans une séance du 11 mars 1910, M. Méline assurait devant le Sénat que le libre-échange avait ruiné l'agriculture anglaise, dont la production de blé a baissé de plus de moitié en un demi-siècle, alors que sous le régime de la protection, la France qui, en 1892, avait un déficit alimentaire de 695 millions l'a vu disparaître et remplacé par un excédent de 5 millions, permettant d'exporter du blé au lieu d'en importer. Le célèbre économiste attribue naturellement au



régime de la protection, dont il fut l'apôtre, les 700 millions que les agriculteurs retirent maintenant du sol. On peut cependant assurer, sans crainte d'erreur, que depuis l'origine du monde aucune loi n'eut un tel pouvoir créateur. En fait, la nouvelle production agricole résulte uniquement des immenses progrès scientifiques réalisés par une agriculture qui se sentait très menacée.

Et si les Anglais n'ont pas accompli les mêmes progrès, ce n'est nullement parce que le libre-échange les empêchait de lutter contre la concurrence étrangère, mais simplement parce qu'ils ont trouvé beaucoup plus rémunérateur de fabriquer des produits industriels, de la vente desquels ils retirent plus d'argent qu'il ne leur en faut pour acheter tout le blé nécessaire.

Que le régime protectionniste soit utile ou nuisible n'est d'ailleurs pas à considérer ici. Dans la politique actuelle, et c'est là justement ce que je voulais montrer, il ne s'agit pas de rechercher le meilleur, mais uniquement l'accessible. De nos jours aucun despote ne serait assez fort, je le répète, pour imposer le libre-échange ou la protection à un pays qui n'en voudrait pas. Quand les peuples se trompent, tant pis pour eux. L'expérience le leur fait savoir. Quelques hommes de génie, aidés par les circonstances arrivent parfois à remonter des courants mais leur nombre fut toujours fort rare.

Ce qui précède montre bien à quel point les facteurs de l'heure présente diffèrent de ceux du passé et permet de pressentir le peu d'influence des théories politiques sur l'évolution des peuples. Avec les progrès de la science, de l'industrie et des relations internationales, sont nés d'invisibles mais tout-puissants maîtres auxquels les peuples et leurs souverains eux-mêmes doivent obéir.



\* \* \*

Les éléments économiques de la vie des peuples constituent donc des nécessités auxquelles ils sont forcés de s'adapter puisqu'ils ne peuvent s'y soustraire. A ces nécessités naturelles s'en joignent d'autres, très artificielles, qu'essaient de créer les théoriciens de la politique et les gouvernements qui les suivent. Étudions leur rôle.

Malgré toutes les ressources de leurs laboratoires, les biologistes n'ont jamais réussi à transformer une seule espèce vivante. Les légères modifications extérieures que réussit à créer l'art de l'éleveur sont sans durée et sans force.

Est-il plus facile de transformer un organisme social qu'un être vivant? La réponse affirmative à cette question a dirigé toute notre politique depuis plus d'un siècle et la dirige encore.

La possibilité de refaire les sociétés au moyen d'institutions nouvelles sembla toujours évidente aux révolutionnaires de tous les âges, ceux de notre grande Révolution surtout. Elle apparaît aussi certaine aux socialistes. Tous aspirent à rebâtir les sociétés sur des plans dictés par la raison pure.

Mais, à mesure qu'elle progresse, la science contredit de plus en plus cette doctrine. Appuyée sur la biologie, la psychologie et l'histoire, elle montre que nos limites d'action sur une société sont fort restreintes, que les transformations profondes ne se réalisent jamais sans l'action du temps, que les institutions sont l'enveloppe extérieure d'une âme intérieure. Ces dernières constituent une sorte de vêtement capable de s'adapter à une forme intérieure mais impuissant à la créer, et c'est pourquoi des institutions excellentes pour un peuple peuvent être détestables pour un autre. Loin d'être le point de départ d'une évolution politique, une institution en est simplement le terme.



Certes, le rôle des institutions et des hommes sur les événements n'est pas nul. L'histoire le montre à chaque page, mais elle exagère leur puissance et ne s'aperçoit pas qu'ils sont le plus souvent l'éclosion d'un long passé. S'ils n'arrivent pas au moment nécessaire, leur action est simplement destructrice comme celle des conquérants.

Croire qu'on modifie l'âme d'un peuple en changeant ses institutions et ses lois est resté un dogme que nous aurons à combattre fréquemment dans cet ouvrage et dont il faudra bien revenir un jour.

Les peuples latins n'en sont pas revenus encore, et c'est ce qui fait leur faiblesse. Leurs illusions sur la puissance des institutions nous a coûté la plus sanglante révolution qu'ait connue l'histoire, la mort violente de plusieurs millions d'hommes, la décadence profonde de toutes nos colonies et les progrès menaçants du socialisme.

Rien n'a pu l'ébranler, ce terrible dogme et nous ne cessons de l'appliquer rigoureusement chaque jour aux malheureux indigènes tombés entre nos mains et que nous conduisons ainsi à la haine et à la révolte.

Les journaux ont fourni récemment un nouvel exemple de cet aveuglement général en reproduisant quelques extraits d'une circulaire du gouverneur de la Côte-d'Ivoire à ses administrateurs. Son résultat final a été le soulèvement du pays, le massacre de plusieurs officiers et la très coûteuse nécessité d'envoyer, de la métropole, des troupes nombreuses pour rétablir l'ordre. Si les Anglais ou les Hollandais gouvernaient leurs colonies avec de tels principes, depuis longtemps elles seraient perdues.

Ce document, dont je vais donner les plus saillants passages, illustre nettement notre irréductible incapacité à comprendre que l'âme d'un peuple ne se transforme pas avec des décrets et que des institutions excellentes pour un peuple peuvent être très



mauvaises pour un autre et, en tout cas, inapplicables toujours.

« *Il faudra*, écrit ce gouverneur, *que nos sujets viennent au progrès malgré eux...* C'est à l'autorité à obtenir ce qui serait refusé à la persuasion... *Il faudra modifier du tout au tout la mentalité noire* pour nous faire comprendre... Ce que je ne veux pas, c'est que nous fassions étalage d'une sensibilité sans résultat. Dussions-nous ne pas sembler tenir compte, dès l'abord, des désirs de l'indigène, il importe que nous suivions sans faiblesse l'unique voie susceptible de nous mener au but... Je ne crois nullement qu'il faille redouter les conséquences de notre action, même lorsque celle-ci ne respectera pas des usages dont le mieux qu'on en puisse penser est qu'ils sont opposés à tout progrès. »

Ce n'est pas la mentalité noire qu'il serait urgent de modifier — si la chose dépendait de notre volonté — mais celles des administrateurs capables de signer les lignes précédentes.

Quant à l'illusion du brave gouverneur « ne redoutant nullement les conséquences de son intervention », les événements lui ont donné une rude leçon qui, malheureusement, ne profitera guère. Le propre d'une croyance fut toujours de n'être modifiable ni par l'observation, ni par le raisonnement, ni par l'expérience ; Les croyances politiques ont la même ténacité que les dogmes religieux, bien qu'ils n'en possèdent pas toujours la durée.

Ce dogme de la transformation de l'âme des peuples sous l'influence des institutions est d'ailleurs indiscuté en France par tous les partis, y compris les plus conservateurs. Nous l'avons vu étalé récemment dans un manifeste publié en mars 1910 par le duc d'Orléans et dont voici quelques extraits :

« Il semble que jamais les événements n'aient donné plus d'évidence à l'axiome politique : *Ce sont les institutions qui corrompent les hommes.* Un détail



que nous fournit l'actualité le démontre avec la même précision qu'une figure de géométrie éclaire un théorème.»

Ce prince en est encore aux idées de Rousseau qui croyait, lui aussi, que les sociétés pervertissaient les hommes. On devrait renoncer à professer ouvertement de telles doctrines quand on aspire à régner.

\*  
\* \*

Les progrès de la psychologie moderne permettent d'expliquer le rôle joué par la raison dans l'organisation des sociétés, leurs croyances et leur conduite. Il est très faible bien que tous les gouvernements prétendent s'appuyer sur elle.

Nous savons aujourd'hui que, contrairement aux enseignements de la philosophie classique, il existe deux formes de logique fort distinctes : la logique rationnelle et la logique des sentiments. Ces deux logiques sont tellement séparées qu'on ne peut jamais passer de l'une à l'autre et, par conséquent, exprimer l'une en langage de l'autre. C'est justement pourquoi tant de choses se sentent qui ne se définissent pas.

Sur la logique rationnelle s'édifient toutes les formes de la connaissance, les sciences exactes notamment. Avec la logique sentimentale se bâtissent nos croyances, c'est-à-dire les facteurs de la conduite des individus et des peuples.

La logique rationnelle régit le domaine du conscient où se fabriquent les interprétations de nos actes. C'est dans le domaine du subconscient, gouverné par la logique des sentiments, que s'élaborent leurs vraies causes.

L'observation montre que les sociétés sont guidées par la logique des sentiments et que la logique rationnelle ne saurait guère les influencer et encore moins les transformer.

L'âme simple des réformateurs est trop inaccessible à la genèse des choses pour comprendre que les ins-



titutions ne s'édifient pas avec des raisonnements logiques, mais cette notion semble évidente aux hommes d'Etat anglais. Un de leurs ministres disait, récemment, en plein Parlement, que le grand mérite de la Constitution anglaise était de n'être pas rationnelle. C'est, en effet, sa force, alors que la faiblesse des innombrables constitutions engendrées par nos révolutions, depuis un siècle, en France, est justement de n'être basées que sur la raison pure.

Cette idée restant incompréhensible à des cerveaux latins, il serait inutile d'y insister ici. Je me bornerai donc à rappeler que les religions, les gouvernements, les actes politiques, en un mot tout ce qui constitue la trame de l'existence d'un peuple, est fondé sur des sentiments et nullement sur des raisons. Savoir manier ces sentiments pour influencer l'opinion est le vrai rôle des hommes d'Etat. Les apparences semblent prouver qu'ils agissent souvent par la logique de leurs discours. Tout autre, en réalité, nous le verrons dans cet ouvrage, est le mécanisme de la persuasion. Les multitudes ne sont jamais impressionnées par la vigueur logique d'un discours, mais bien par les images sentimentales que certains mots et associations de mots font naître. Les propositions enchaînées au moyen de la logique rationnelle servent uniquement à les encadrer. En admettant qu'un discours simplement logique produise une conviction, elle sera toujours éphémère et ne constituera jamais un mobile d'action.

\*  
\* \*

Mais si ce n'est pas la logique rationnelle qui conduit les hommes et fait évoluer leurs croyances, comment expliquer qu'au moment de la Révolution des théories uniquement déduites de la raison pure produisirent si rapidement de profonds bouleversements?

Avant de montrer que cette contradiction n'est qu'apparente, rappelons tout d'abord que la Révolution



n'eut, en réalité, qu'un seul théoricien influent, Rousseau. L'action de Montesquieu, notable à ses débuts, devint vite très faible. Ce dernier cherchait surtout à expliquer des organisations sociales déjà existantes; Rousseau proposait de refaire une société nouvelle. Ce doux halluciné croyait que l'homme, heureux à l'état de nature, avait été dépravé et rendu misérable par les sociétés. La raison exigeait donc qu'on les refît. Il était également convaincu que le vice essentiel des sociétés est l'inégalité, et que l'origine du mal social est l'antithèse de la richesse et de la pauvreté. Nécessité, par conséquent, de changer tout cela en établissant d'abord la souveraineté populaire. C'est précisément ce que ses disciples tentèrent par les moyens énergiques que l'on connaît, dès que les résistances du roi, de la noblesse et du clergé engendrèrent des violences qui les amenèrent au pouvoir. Robespierre, Saint-Just et les Jacobins cherchèrent uniquement à appliquer les théories de leur maître.

L'influence de Rousseau ne disparut nullement avec la Révolution. M. Lanson fait justement remarquer que « depuis un siècle, tous les progrès de la démocratie, égalité, suffrage universel, l'écrasement des minorités, les revendications des partis extrêmes, la guerre à la richesse et à la propriété ont été dans le sens de son œuvre ». Nous verrons qu'en réalité il fut beaucoup moins un inspirateur qu'un prétexte.

La rapidité avec laquelle se propagèrent les idées de Rousseau au moment de la Révolution est frappante. Nous savons par les cahiers généraux de 1789, ce que la majorité des Français demandait alors : abolition des privilèges féodaux, lois fixes, justice uniforme, etc., c'est-à-dire à peu près ce que Napoléon réalisa par son code. La royauté était encore universellement respectée et personne ne demandait à la supprimer.



Et cependant, trois ans plus tard, les théories énoncées plus haut régnaient souverainement et la Terreur supprimait ceux qui ne les vénéraient pas.

Il semble donc qu'il y ait contradiction évidente entre ce que nous avons dit du peu d'influence des théories déduites de la raison pure, sur la marche des événements et l'action si rapide que ces théories semblèrent exercer pendant la Révolution.

Nous accentuerons encore cette contradiction en affirmant que les hommes de chaque âge sont gouvernés par un très petit nombre d'idées directrices qui s'établissent fort lentement et ne deviennent des mobiles d'actions qu'après s'être transformées en sentiments.

En réalité, la contradiction, malgré sa netteté apparente, n'existe pas. Si, en effet, les idées des théoriciens de la Révolution s'implantèrent facilement dans l'âme des foules, ce n'est nullement parce qu'elles étaient nouvelles, mais uniquement parce qu'elles étaient au contraire fort anciennes. Les théories révolutionnaires ne firent que prêter l'appui des lois à des passions n'ayant jamais cessé d'exister et à des aspirations, que les nécessités sociales peuvent réprimer ou endormir, mais qui ne s'éteignent jamais.

Le peuple avait accepté la puissance royale et les inégalités de conditions, parce que maintenues par une antique armature sociale elles semblaient d'indestructibles nécessités naturelles. Dès qu'il entendit des gouvernants, auxquels le pouvoir suprême conférait un grand prestige, lui affirmer que le peuple était le vrai souverain, que son despotisme devait remplacer celui des rois, que les inégalités de fortune étaient une injustice et qu'on allait lui distribuer les biens de ses anciens maîtres, il devait fatalement adopter avec enthousiasme de telles idées et considérer comme des ennemis dignes du dernier supplice ceux qui auraient pu s'opposer à la réalisation



de ses appétits. Si, de nos jours, un gouvernement s'appuyant sur l'autorité de philosophes réputés, édictait des lois autorisant le meurtre et le pillage, il compterait bientôt un grand nombre de sectateurs et serait aussi applaudi que lorsqu'il proposa de s'emparer du milliard des congrégations pour le distribuer aux ouvriers et à des amis. Certes, la pratique de pareilles doctrines ne subsiste pas longtemps car on découvre vite, comme il arriva après quelques années de révolution, que l'anarchie ruine et n'enrichit pas. Et alors, toujours ainsi qu'à cette époque, la nation chercherait un dictateur énergique capable de la soustraire au désordre.

\*  
\* \*

On s'illusionne souvent sur le rôle utile des gouvernements et les limites de ce rôle, parce que leur puissance, très faible pour le bien, est au contraire très grande pour le mal. Il fut toujours aisé de détruire et difficile de rebâtir. Aujourd'hui, nous n'avons pas à nous défendre seulement contre les rigides nécessités économiques de l'heure présente, mais encore contre le zèle désastreux de législateurs légiférant au hasard, comme nous le montrerons bientôt, suivant les impulsions du moment. Lois, dites sociales, qui gênent de plus en plus l'industrie et n'enrichissent personne; lois entravant l'apprentissage au point d'avoir chassé les apprentis des usines et transformé un grand nombre d'entre eux en voleurs et assassins, ainsi que le prouvent les rapides progrès de la criminalité infantile; persécutions religieuses incessantes, expropriations dont le résultat final a été de diviser la France en deux peuples ennemis; lois douanières qui, par les représailles qu'elles provoquent continuellement, finiront par supprimer entièrement notre commerce avec l'étranger, etc. Toutes ces lois créées par une raison trop courte sont des calamités artificielles qui



s'ajoutent aux maux naturels dont nous sommes bien obligés de supporter le poids.

Nous n'avions, certes, pas l'idée de faire ici le procès de la raison, mais de ceux prétendant l'employer à modifier des phénomènes qu'elle ne saurait régir. C'est exclusivement sur la raison que s'édifient la science et toutes les formes de la connaissance. C'est surtout avec des sentiments et des croyances que se gouvernent les hommes et se fait l'histoire.



### CHAPITRE III

#### Méthodes d'étude de la Psychologie politique.

---

En psychologie politique, comme d'ailleurs dans les autres sciences, ce sont les faits d'abord, puis leur interprétation qui permettent de dégager des lois.

En politique, l'observation des faits est beaucoup plus facile que leur interprétation, c'est-à-dire que la détermination de leurs causes et la prévision de leurs conséquences. Nos armées ont été battues en 1870. Voilà un fait connu de chacun. Mais pourquoi ont-elles été battues ? Quelles réformes devraient-elles subir afin d'éviter une nouvelle défaite ? Ici les difficultés s'accumulent et les explications varient considérablement. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les théories contradictoires, révélées par la série de règlements militaires édictés pendant vingt ans, ou simplement les écrits des spécialistes. Si d'ailleurs l'interprétation des phénomènes sociaux était aisée, nous serions d'accord sur tout, alors qu'en réalité nous ne le sommes sur rien.

Donc, quoique les faits politiques faisant partie de la vie journalière soient d'une observation facile, la détermination de leurs causes est au contraire difficile. Elle l'est d'autant plus que les parties d'un événement dont nous prenons conscience ne sont généralement qu'une très faible partie de l'événement lui-même.

Dans une pareille étude, la simple intuition ne saurait suffire. Des méthodes rigoureuses deviennent



nécessaires. Elles sont de même ordre que celles employées dans les sciences, l'histoire naturelle notamment.

Le psychologue doit opérer un peu comme le naturaliste qui, mettant en relief par une analyse attentive les réalités cachées sous de trompeuses apparences, réunit ensemble des phénomènes d'aspect dissemblable. Ainsi arrive-t-il à classer la baleine avec les mammifères au lieu de la considérer comme un poisson. Pour l'observateur superficiel, la baleine paraît évidemment plus rapprochée du requin que d'un écureuil et c'est cependant avec ce dernier qu'on doit la comparer. En politique, malheureusement, les apparences seules frappent et non les relations cachées.

Les généralités qui précèdent montrent que la première difficulté de la psychologie politique est de découvrir les facteurs rapprochés ou lointains des événements et de ne pas attribuer à une seule cause, comme on le fait généralement, ce qui est le résultat de plusieurs.

Je ne saurais trop insister sur cette difficulté. Pour en prouver l'importance, je vais prendre un cas concret relativement assez simple — l'extension du socialisme — et par la seule énumération de quelques-uns des facteurs ayant déterminé cette extension, mettre en évidence leur complexité.

\*  
\* \*

A la base du socialisme, on trouve d'abord un élément fondamental, l'Espérance. Espérance d'améliorer son sort et de se créer un avenir heureux.

Un tel facteur possède assurément une grande puissance. A lui seul, pourtant, il ne fournirait qu'une explication bien incomplète du problème, l'espoir d'améliorer sa destinée ayant constitué de tout temps un des principaux mobiles de l'activité des hommes.



Nous irons plus loin en remarquant qu'autrefois il était beaucoup moins nécessaire qu'aujourd'hui d'améliorer sa vie, puisqu'elle devait l'être dans un monde futur, sur la réalité duquel on ne gardait aucun doute, alors qu'on n'y croit guère aujourd'hui. Ce que l'homme espérait d'une autre existence n'est recherché maintenant qu'ici-bas. L'explication de l'extension du socialisme commence ainsi à se préciser davantage.

Un nouvel élément d'interprétation apparaîtra si l'on observe que le socialisme, dont la forme humanitaire s'accroît chaque jour, devient une religion remplaçant celles en voie de disparaître. La psychologie moderne enseigne que le sentiment religieux, c'est-à-dire la vénération du mystère et le besoin de se soumettre à un credo capable d'orienter nos pensées, est une tendance irréductible de l'esprit. L'apôtre socialiste est un clérical ayant changé le nom de ses dieux. Son âme demeure saturée d'une religiosité ardente. Le journal *L'Humanité* du 30 novembre 1909 nous apprend que le jeune professeur à la Sorbonne qui ouvrit, récemment, la première séance de l'École socialiste, « adressa, comme il convenait, une invocation émue à la déesse Raison » !

Les facteurs psychologiques que nous venons d'indiquer présentent un caractère général les rendant applicables à tous les peuples. Or, il est visible que le socialisme prend, d'un pays à l'autre, des formes diverses. Certains éléments d'interprétation doivent donc s'ajouter encore aux précédents.

Nous trouverons tout d'abord le rôle de la race, c'est-à-dire des dispositions héréditaires des nations. Elles diffèrent profondément et c'est pourquoi le mot socialisme est une étiquette commune traduisant des aspirations très dissemblables. Comment pourraient-elles être de même nature chez des peuples d'instincts opposés, ceux des Etats-Unis, par exemple, comptant exclusivement sur leur énergie, leur initiative individuelle, et ceux dominés, comme les Latins, par l'irrè-



sistible et perpétuel besoin de la protection d'un maître ?

En dehors des aptitudes de race, un autre facteur psychologique capital intervient encore : le passé. Il est évident que des peuples centralisés depuis des siècles sous la main d'un Etat réglementant les moindres détails de leur vie sociale, industrielle, commerciale et même religieuse, ne sauraient posséder les mêmes aspirations, les mêmes tendances, que de jeunes nations n'ayant derrière elles qu'un passé politique très court, incapable, par conséquent, de peser lourdement sur elles.

Le collectivisme étatiste, qui nous enserme de plus en plus, fut pratiqué en réalité de tout temps par nos monarchies, et c'est pourquoi les peuples latins y reviennent facilement. Les minutieuses réglementations de Colbert formeraient un excellent chapitre d'un traité de socialisme étatiste.

L'Etat étant considéré aujourd'hui comme une divinité protectrice, tous les partis, toutes les classes, devaient naturellement lui demander d'intervenir dans leurs affaires et défendre leurs intérêts. Ce furent d'abord les industriels qui le prièrent de les protéger, afin de les enrichir, par des droits de douane, des primes, des subventions, etc. On détruisait évidemment ainsi la concurrence, mais en paralysant du même coup toute initiative et, par conséquent, tout progrès.

Devenues puissantes par le nombre, les classes ouvrières réclamèrent à leur tour la protection de l'Etat, mais, cette fois, contre les maîtres de l'industrie. En leur cédant, on entra davantage dans la voie socialiste ouverte par le protectionnisme.

Pour satisfaire de croissantes exigences, l'Etat s'engagea dans le chemin de l'arbitraire despotique et des spoliations : retraites ouvrières obligatoirement payées par les patrons, c'est-à-dire charité forcée à leurs dépens, rachat des chemins de fer, et extension pro-



gressive des monopoles, de façon à transformer les ouvriers en fonctionnaires entretenus par l'Etat, etc.

Mais tout cela coûtant fort cher et l'engrenage des répercussions se déroulant fatalement, les législateurs en sont maintenant conduits à essayer de dépouiller les possédants par de lourds impôts progressifs, sans comprendre, d'ailleurs, que le petit nombre de ces privilégiés rendra dérisoires les sommes obtenues. Leur spoliation devant avoir pour conséquence ultime la ruine des grandes industries, on n'arrivera finalement ainsi qu'à l'égalité dans la misère. Ce sera le nivellement rêvé par tant d'âmes que domine la haine des supériorités.

Bien que déjà longue, notre énumération des facteurs de l'évolution socialiste ne les contient pas tous. Il faudrait rechercher encore comment les doctrines se propagent dans les multitudes, pourquoi des mots et des formules très vagues possèdent parfois tant de puissance. On se trouve alors en présence de nouveaux facteurs importants créés par la spéciale mentalité des foules.

Mais l'examen des causes de l'extension du socialisme ne serait nullement terminé par cette étude, puisqu'il sévit non seulement dans les multitudes illettrées, mais encore parmi des professeurs et des bourgeois aisés, satisfaits de leur sort.

Il devient alors nécessaire de faire intervenir d'autres facteurs psychologiques et notamment, la contagion mentale par imitation. Elle se retrouve toujours à l'aube des grandes croyances et explique leur propagation.

\*  
\* \*

Si tant de facteurs agissent dans un phénomène social, il doit paraître bien difficile de doser leurs influences respectives. Le problème est ardu, en effet. Comment le résoudre ?



On le peut par deux méthodes différentes, l'une très simple, l'autre assez compliquée.

La méthode simple, et pour cette raison d'un usage général, consiste à supposer les phénomènes engendrés par une cause unique et de compréhension facile. Trouver des remèdes apparents à tous les maux devient alors aisé. Les ouvriers d'un pays se déclarent-ils mécontents de leur sort ? Décrétons un impôt sur le revenu qui permettra de dépouiller les riches pour enrichir les travailleurs. La population d'un pays est-elle stationnaire ? Etablissons de lourdes charges sur les citoyens qui n'ont pas assez d'enfants. En auront-ils davantage ? Des économistes endurcis pourraient seuls en douter.

Ainsi raisonnent les politiciens à mentalité courte et leur simplisme, que j'ai dû condenser un peu dans mes exemples, nous a valu de détestables lois.

Voyons maintenant quelle méthode doit suivre l'observateur qui veut utiliser les enseignements de la psychologie politique.

Un événement social quelconque résultant le plus souvent d'un grand nombre de facteurs immédiats ou lointains, la première règle est d'apprendre à les séparer, la seconde d'évaluer exactement la valeur respective de chacun d'eux.

Ainsi opère le physicien en présence d'un phénomène pouvant dériver de plusieurs causes. Sa tâche est relativement facile, parce que des expériences répétées lui permettent de vérifier ses premières déductions. Mais, pour les phénomènes politiques, l'observation seule et non l'expérience constitue l'unique guide. Certes, les expériences sociales ne manquent pas ; elles sont même innombrables, mais indépendantes de nous, et de nos volontés. Ne pouvant les renouveler, nous en sommes réduits à les interpréter. On sait trop à quelles divergences conduisent ces interprétations et dans quel dis-



crédit la sociologie est pour cette raison tombée.

Il ne devient vraiment possible de doser la valeur d'un facteur déterminé qu'en le voyant agir d'une façon semblable dans des temps divers et chez des peuples différents, alors que tous les autres facteurs sont restés invariables. C'est un peu, on le voit, une application de la méthode dite des variations concomitantes. N'étant applicable qu'à des cas très simples on n'en dégage le plus souvent que des banalités d'utilité restreinte : l'anarchie engendre le césarisme, les peuples faibles sont conquis par les peuples forts, etc.

La dissociation des éléments générateurs d'un événement est cependant facilitée par la constatation que chaque phénomène social est habituellement le résultat de deux catégories de facteurs très distincts : les uns permanents, les autres transitoires.

Les premiers agissent d'une façon constante dans tous les phénomènes. Telle, par exemple, la race, c'est-à-dire les dispositions héréditaires. Tel aussi le passé social qui comprend les sentiments religieux, politiques ou sociaux fixés dans l'âme des peuples et rendus stables par un long passé.

Les facteurs transitoires changent au contraire fréquemment, mais, agissant sur le fond peu mobile du résidu ancestral, ils en reçoivent toujours l'empreinte. C'est pour cette raison, que des peuples de races différentes soumis en même temps aux mêmes facteurs transitoires réagissent de façons diverses. Certes, l'histoire paraît souvent montrer qu'un peuple peut, au moins en apparence, transformer ses croyances, ses institutions et ses arts, mais sous les changements extérieurs le passé reparait toujours et modifie bientôt les formes que les révolutions violentes avaient fait momentanément adopter.

Les influences de la race et du passé, habituellement négligées, parce qu'invisibles, sont en réalité les plus nécessaires à étudier. Elles dominent effectivement toute l'évolution d'un peuple. C'est ainsi, par



exemple, qu'en France, sous des agitations politiques variées, nous retrouvons deux principes fixes, communs à tous les peuples latins et ayant invariablement dirigé leurs actes : 1° La croyance dans le pouvoir transformateur de l'Etat. 2° La confiance inébranlable dans la puissance absolue des lois. De ces deux principes, que nous étudierons dans plusieurs chapitres, sont nés l'extension de l'Etatisme et le développement du socialisme collectiviste qui n'en est que la floraison.

Il apparaît donc indispensable pour juger des événements relatifs à un peuple de connaître les caractères de sa race et son histoire.

En ce qui concerne la race, cette étude n'est pas très compliquée, les caractéristiques fondamentales générales étant peu nombreuses. On sait déjà beaucoup des Américains des Etats-Unis et de leur avenir possible lorsqu'on a observé quelques-uns de leurs caractères essentiels tels que l'énergie, la confiance dans ses propres forces, l'optimisme, le besoin de justice et de liberté personnelle, l'habitude de l'initiative suppléant l'intervention du gouvernement. Alors que certains peuples ne peuvent être étudiés sans la connaissance préalable de leur gouvernement, le citoyen des Etats-Unis doit au contraire être observé surtout en dehors de son gouvernement. Réduit à ses seules ressources, il progresse sans aucune aide et, à lui seul, ce caractère psychologique aurait suffi pour tracer sa destinée.

Un examen analogue des tristes républiques latines de l'Amérique, impuissantes à sortir de l'anarchie où elles végètent, montrerait également un très petit nombre de caractères psychologiques fondamentaux dominant toute leur histoire.

Donc, la connaissance des grands facteurs généraux qui déterminent, ou tout au moins orientent les autres, simplifie un peu le problème de la psychologie politique.

Il est encore très difficile cependant. Les facteurs transitoires agissant à côté des facteurs permanents



sont en effet si nombreux que leur complication déroute parfois toute logique. Comment déterminer leur rôle ?

En observant qu'outre les grands facteurs irréductibles dont je viens de marquer l'action, il existe pour chaque époque un petit nombre de principes directeurs canalisant les pensées et les actes dans un même sens. C'est ainsi, par exemple, que la politique du second Empire fut orientée par le principe dit des nationalités, que le socialisme actuel évolue sous l'influence d'une idée maîtresse : l'égalisation des situations sociales sous la tutelle de l'Etat, etc.

\*  
\* \* \*

Il résulte de toutes ces considérations que, dans la genèse d'un événement, figurent toujours des éléments nombreux mais d'inégale importance. Le rôle de la psychologie politique consiste précisément à savoir doser cette importance, discerner le principal et éliminer l'accessoire.

L'élimination des facteurs secondaires est aussi malaisée en politique que dans une science quelconque, la physique ou l'astronomie notamment. Elle est pourtant aussi nécessaire.

Avec les progrès scientifiques actuels, la genèse de tout phénomène apparaît infiniment complexe. La simplicité des causes n'est créée que par l'insuffisance de nos moyens d'observation. Un poids placé sur le plateau d'une balance n'est pas attiré seulement par la terre, puisque la lune et tous les autres astres du firmament agissent sur lui ; mais leurs milliers d'attractions sont si minimes en comparaison de celle exercée par notre planète qu'on n'en tient aucun compte.

Toute la sagacité du savant consiste à savoir dégager les facteurs principaux d'un phénomène et négliger les autres. Képler ne réussit à formuler ses lois qu'en mettant de côté les perturbations accessoires modifiant faiblement le cours des planètes.



Le véritable homme d'Etat ne procède pas différemment, mais semblable au savant encore, il doit se rappeler que tel facteur, sans importance à un moment donné, peut en acquérir à un autre. Le physicien considère comme vraie la loi de Mariotte parce qu'il néglige des éléments trop accessoires pour la modifier visiblement dans les conditions habituelles de température, mais il sait aussi que lorsque les gaz se trouvent au voisinage de leur point critique, des facteurs justement négligés d'abord deviennent maintenant prépondérants. La loi est alors inexacte et il faut lui en substituer une autre.

\*  
\* \*

La notion de loi absolue, chère aux savants du dernier siècle, tend à disparaître graduellement de la science. Les principes de la psychologie politique ne sauraient assurément prétendre à plus de fixité que les lois physiques. Ils sont d'ailleurs troublés sans cesse par l'intervention d'éléments imprévus. C'est ainsi qu'à certains moments l'influence des facteurs habituels disparaît devant de brusques courants d'opinion. Si l'homme d'Etat en connaît le mécanisme, il peut les faire naître ou tout au moins les orienter comme y réussit Bismarck en 1870.

Ces subits mouvements d'opinion constituent une force morale, si irrésistible parfois, que nulle puissance ne parviendrait à les endiguer. Napoléon, lui-même, savait que certains courants ne se remontent pas. Plusieurs de ses lettres sont caractéristiques sur ce point. « Ce sont, écrivait-il, les faits qui parlent. C'est la direction de l'esprit public qui entraîne... Je n'ai jamais été mon maître. J'ai toujours été gouverné par les circonstances. »

La puissance, comme aussi la mobilité de ces mouvements populaires, se révèle à chaque page de notre histoire. Ils sont nombreux dans un seul siècle. L'Épopée impériale, la Restauration monarchique,



le romantisme, le second Empire, l'aventure boulangiste, etc., en donnent autant d'exemples. Le *Prince* de Machiavel s'appelle aujourd'hui la multitude. Son pouvoir devient formidable dès que toutes les volontés s'orientent dans une seule direction. Une telle orientation ne dure d'ailleurs jamais longtemps et l'homme d'Etat doit le savoir encore.

Les courants populaires d'une époque sont souvent mal saisis par les hommes de cette époque. Au début de la Révolution, personne ne prévoyait l'avenir terrible qui se préparait. On l'a dit avec raison : pendant que le navire sombrait, les passagers se congratulaient du naufrage. M<sup>me</sup> de Genlis menait les princes d'Orléans, dont elle était gouvernante, voir la démolition de la Bastille. La noblesse regardait tout ce mouvement avec autant de sympathie que notre aveugle bourgeoisie a contemplé la première grève des postiers. Alors, comme aujourd'hui, personne ne comprenait que les phénomènes psychologiques ont un enchaînement nécessaire et que chacun d'eux devient cause à son tour. Toutes ces causes accumulées dans le même sens produisent, comme en mécanique, une accélération fatale.

Nous voyons à quel point est difficile la tâche actuelle des chefs qui veulent sagement gouverner. Elle l'est d'autant plus qu'ayant une mentalité différente de la foule et obéissant à d'autres mobiles, ils ne savent pas toujours la comprendre et lui parler.

On ne connaît bien les hommes d'une classe que si l'on appartient à cette classe. C'est pourquoi les meneurs de la Confédération du travail, sortis des couches populaires, se font si parfaitement obéir. Des grands principes, des belles théories humanitaires, ils n'ont nul souci, sachant bien que les foules ne s'en préoccupent pas davantage. Inaccessibles à tout raisonnement, elles acceptent sans discussion des



croiances condensées en formules brèves et violentes et se soumettent sans murmures aux ordres les plus impérieux à condition qu'ils soient édictés par des hommes ou des comités revêtus de prestige.

Certes, ces meneurs ne possèdent qu'une psychologie fort sommaire, mais admirablement adaptée à la mentalité des âmes simples qu'ils ont su asservir. Leur horizon est étroit mais ils le connaissent. Ils savent où ils vont et ce qu'ils veulent. Les erreurs des politiciens ne leur échappent pas et « de l'autre côté de la barrière » leurs conseils seraient fort utiles à nos gouvernants. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'heure où le gouvernement cédaux menaces des postiers, un des chefs du syndicalisme montra très justement dans un article que les dirigeants « commettaient une faute impardonnable en laissant prendre conscience de leur force à des agents qui ne s'en doutaient guère ».

\*  
\* \* \*

La réunion de tous ces facteurs lointains ou rapprochés, stables ou transitoires, représente ce que l'on pourrait appeler l'équation sociale d'une époque. De la solution correcte de cette équation dépend souvent l'avenir d'un peuple. La nécessité suffirait généralement à la résoudre, si les législateurs n'intervenaient pas pour troubler le jeu des facteurs que les lois naturelles tendent toujours à équilibrer.

L'énumération des éléments générateurs de l'évolution d'un phénomène social nous en a montré la variété. Nous avons vu également que les plus actifs étaient souvent les moins aperçus. Leur ensemble constitue un faisceau de forces invisibles qui dirigent la destinée d'un peuple. Il s'agit, elles le mènent. L'homme ressemble souvent au pantin ignorant les fils qui le font mouvoir.

Si puissantes cependant que soient ces forces, nous ne devons pas les subir avec une résignation morne.



Dominée par un tel sentiment, l'humanité ne serait jamais sortie de la sauvagerie primitive, et n'aurait pu vaincre la nature qui l'avait d'abord si étroitement asservie.

Et ceci nous conduira à une autre étude qui fait encore partie de la psychologie politique.

Réduite à une simple science de constatation elle serait un peu vaine. Mais elle enseigne aussi l'art de prévoir, c'est-à-dire, en langage mathématique, l'art d'extrapoler des courbes dont on a su déterminer un nombre suffisant d'éléments.

La psychologie politique présente un autre avantage encore. Prévoir est utile, prévenir l'est davantage. Prévoir, c'est éliminer les surprises de l'avenir. Prévenir, c'est annuler leur action.

Comment y parvenir? La science confirmant les plus vieilles traditions religieuses de l'humanité semble nous confiner chaque jour davantage dans un fatalisme étroit. Nous verrons cependant dans un des derniers chapitres de cet ouvrage qu'il est possible de dissocier les éléments dont toute fatalité se compose. Or désagréger les facteurs d'une fatalité, c'est apprendre à s'y soustraire.



## LIVRE II

### FACTEURS PSYCHOLOGIQUES DE LA VIE POLITIQUE

---

#### CHAPITRE I

#### L'Origine des lois et les illusions législatives.

---

Beaucoup d'événements politiques représentent l'éclosion d'un petit nombre de principes solidement ancrés dans les âmes. La croyance en la puissance souveraine des lois est un des plus actifs.

On rencontre en France une foule de gens se disant dégagés de toute croyance religieuse. Ils ne croient plus aux dieux, méprisent les superstitions et ne redoutent guère que les révélations des somnambules ou l'action magique du nombre treize.

Mais dans ce pays de libre pensée on trouverait difficilement des citoyens manifestant le plus léger doute à l'égard de la puissance infaillible des constitutions et des lois. Nous sommes tous solidement persuadés que des textes législatifs peuvent remanier à volonté l'état social d'un peuple. Avec des lois toutes les réformes sont possibles. Il ne tient qu'à elles d'enrichir le pauvre aux dépens du riche, d'égaliser les conditions et d'assurer un bonheur universel.

Ce dogme sacré de la puissance des lois est à peu



près le seul resté debout et que les théoriciens vénèrent. Si l'idéal d'un parti politique permettait de le définir, on pourrait dire qu'il n'existe en France qu'un seul parti. Tous possèdent, en effet, un même idéal : réformer la société à coups de décrets et demander à l'Etat son intervention constante dans la vie sociale des citoyens. On ne sait pas, quand on rencontre un Français, s'il est cléricale ou anticléricale, ce qui d'ailleurs représente souvent la même chose, mais on peut être bien certain qu'il est Etatiste.

La doctrine de l'action souveraine des lois a toujours constitué un des plus puissants facteurs de notre histoire. Les hommes de la Révolution étaient persuadés qu'une société se refait avec des institutions et ils finirent par déifier la raison au nom de laquelle étaient promulgués leurs décrets.

Bien des motifs ont contribué, chez les peuples dont la mentalité religieuse est très développée, à rechercher législativement les moyens de remédier aux maux qui les affligent. Ne pouvant plus demander de miracles au ciel, on les demande au législateur. Le pouvoir des lois a remplacé celui des dieux.

Ces miracles législatifs paraissent d'une réalisation facile, car si les raisons lointaines des choses sont malaisées à percevoir, leurs causes fictives, très apparentes, semblent aisées à atteindre.

L'insuccès des lois votées sous la pression des volontés populaires n'ébranle nullement d'ailleurs la croyance en leur puissance. Elles gardent l'influence des dogmes religieux. Les prescriptions impératives et brèves des codes exercent toujours un prestige mystérieux. Comme les divinités, les lois ordonnent et n'expliquent pas. Leurs auteurs ont très bien compris qu'un pouvoir discuté n'est bientôt plus un pouvoir respecté. La vraie puissance ne réside pas, en effet, dans la force de celui qui commande, mais dans la soumission volontaire de celui qui obéit.

Cette idée, si répandue chez les peuples latins, que



les organisations sociales se réforment avec des lois, est nous l'avons dit déjà, une des plus funestes erreurs qu'ait enregistrées l'histoire. Pour la défendre, des millions d'hommes sont morts misérablement, des cités florissantes sont tombées en ruines, de grands empires descendent la pente de la décadence. La fatale chimère est cependant plus puissante qu'elle ne le fut jamais.

Quelques rares philosophes ont bien essayé de montrer la dangereuse absurdité de cette doctrine, je l'ai moi-même tenté dans plusieurs ouvrages et notamment dans mon livre sur *les Lois de l'évolution des peuples*. Mais que peuvent des écrits sur les impressions mobiles des foules? Elles n'écoutent guère que les démagogues flattant servilement leurs instincts.

Ne nous lassons pas cependant de répéter sans cesse les mêmes vérités. Les idées finissent quelquefois par rencontrer le terrain où elles peuvent germer.

\*  
\* \*

Persuadé lui-même de la toute-puissance des lois, le législateur légifère pour remédier aux maux visibles dont lui demeurent cachées les causes. Il légifère sans trêve, tout étonné de voir les lois votées rester inefficaces ou produire des effets contraires à ceux espérés. Il s'irrite alors, légifère de nouveau, interpelle les ministres, nomme des commissions pour surveiller l'exécution des décrets, et intervient inlassablement dans tous les rouages de l'administration. C'est ainsi que le régime parlementaire tend chez nous à se transformer en un régime qui rappelle celui de la Convention. A peine sortis du despotisme, les peuples latins y reviennent toujours. Le despotisme collectif remplace progressivement chez eux le despotisme individuel. Tout fait croire qu'il sera aussi tyrannique.

Notre histoire est remplie des conséquences désastreuses de lois promulguées dans les meilleures intentions. La République de 1848 crut faire œuvre bien-



faisante en édictant de nombreuses lois ouvrières et en créant des ateliers nationaux pour donner du travail à tous les citoyens. Quand les nécessités économiques, qui dominant de très haut les volontés du législateur, obligèrent à fermer ces ateliers, il en résulta une révolution et d'épouvantables massacres. La conséquence finale fut le rétablissement de l'Empire et ses suites, y compris Sedan et l'invasion.

Elle est très funeste, la race des philanthropes. Sous leur impulsion, s'édictent les lois dites humanitaires, dont les effets sont si souvent désastreux.

Les mesures législatives ayant produit un résultat contraire à celui qu'elles se proposaient d'atteindre sont innombrables. C'est ainsi, par exemple, que les lois sur les primes à la navigation ont été une des causes actives de la lamentable décadence de notre marine marchande. Nous le montrerons bientôt.

C'est ainsi encore, qu'en vertu du principe de la puissance souveraine attribuée aux lois, nous prétendons imposer nos institutions à tous les peuples conquis par nous, sans comprendre qu'une telle méthode devait bientôt déterminer la ruine de nos colonies.

Le dogme latin du pouvoir transformateur des décrets conduit, sous la pression des mobiles volontés du peuple, à voter les lois les plus violentes sans se préoccuper de leur injustice.

Après avoir fait miroiter aux yeux des classes ouvrières le milliard des congrégations, il fallut bien, devant les grondements populaires, édicter des lois pour s'emparer de ce milliard. Cet acte d'iniquité sauvage, dont l'injustice n'a pas frappé les législateurs, a créé un précédent redoutable. Que les hasards d'un vote confèrent pour un jour le pouvoir aux socialistes révolutionnaires, ils sauront comment exproprier une nouvelle classe de citoyens au profit d'une autre, sans invoquer d'autres raisons que le droit souverain de l'Etat, c'est-à-dire la raison du plus fort.



Notre société n'est un peu sauvée de la désorganisation produite par les décrets de ses législateurs que par l'impossibilité de toujours les appliquer. Chaque loi entraîne la création d'une nuée de fonctionnaires destinés à la faire exécuter, mais parfois il faut reculer devant l'énormité de la dépense. On a hésité jusqu'ici à instituer une armée de 500.000 inspecteurs pour faire observer les lois sur le travail. Cette impossibilité seule a sauvé notre industrie de la décadence profonde qu'aurait engendrée l'ingérence constante des fonctionnaires dans les manufactures.

L'Etat finit d'ailleurs par renoncer de lui-même aux lois inapplicables, parce que tout le monde les viole. Un délit généralisé se transforme bientôt en droit. Pour cette raison, les décrets édictés dans le but de contrecarrer les spéculations financières, les sociétés anonymes et toutes les formes de contrats, nés de l'évolution économique moderne, ont misérablement échoué. En étudiant la véritable genèse des lois, nous comprendrons facilement pourquoi.

Concluons-nous des considérations précédentes qu'il ne faut jamais promulguer de réformes par voie législative et qu'on doit se croiser les bras. Evidemment les législateurs de 1848, auxquels nous faisons allusion plus haut, auraient été plus utiles en se croisant les bras qu'en votant des lois si dangereuses, mais cette conclusion pessimiste n'est pas applicable à tous les cas. Beaucoup de lois sont utiles lorsqu'elles naissent sous l'influence de certaines nécessités que nous allons examiner maintenant et qui sont étrangères le plus souvent à la volonté des législateurs.

Pour savoir ce qu'il faut faire et surtout ne pas faire en matière de lois, on doit d'abord tâcher de comprendre leur genèse.

Soyons avant tout bien convaincus qu'une nation ne peut utiliser les constitutions et les lois d'un peuple de mentalité différente, si parfaites soient-elles. Quand, des juristes essaient de nous persuader que le droit



romain a été adopté par certains pays et la constitution anglaise par d'autres, ils font preuve d'une pauvre psychologie. Lorsque le droit romain fut adopté par un peuple quelconque, les Allemands, par exemple, il devint aussitôt un droit allemand. Jamais, sans qu'on puisse citer une seule exception, la constitution anglaise n'a été pratiquée par d'autres peuples que les Anglais, bien qu'acceptée par plusieurs.

\*  
\* \*

Trois phases se succèdent dans la genèse d'un droit : 1° la coutume, 2° la jurisprudence, 3° la loi. Le législateur ne saurait intervenir utilement que dans la dernière de ces phases.

La loi doit se borner le plus souvent à codifier la coutume. Là est son vrai rôle. Notre Code civil, que beaucoup s'imaginent construit de toutes pièces par un conseil de légistes dirigé par Napoléon, ne fit en réalité que condenser les coutumes les plus généralement admises dans les diverses parties de la France. Il termina ainsi une unification juridique commencée depuis longtemps. Ce ne fut pas le code du présent, mais celui d'un passé.

La coutume résulte des nécessités sociales, industrielles, économiques de chaque jour. La jurisprudence les fixe. La loi les sanctionne.

Mais ce que la loi sanctionne c'est l'état social du moment. Les civilisations, surtout aujourd'hui, évoluent plus vite que les lois. La jurisprudence intervient alors pour les modifier d'après les nouvelles coutumes qui s'établissent.

Dans les pays où le juge, manquant d'indépendance, semble plus habitué à rendre des services que des arrêts, les lois doivent promptement enregistrer la coutume et c'est pourquoi elles changent vite. Dans les pays où, comme en Angleterre, le juge demeure fort indépendant, nul besoin de toucher aux lois, c'est le magistrat lui-même qui les transforme.



Mais chez toutes les nations et par le fait seul que les besoins sociaux évoluent plus rapidement que les codes, la jurisprudence qui fixe les coutumes fut toujours plus puissante que les lois. Il n'y eut jamais de peuple aussi respectueux des textes écrits que les Romains. « Nulle part cependant plus qu'à Rome, écrit justement Cruet, le droit sanctionné par la pratique judiciaire n'a aussi largement dépassé, aussi largement contredit le droit expressément écrit dans les textes législatifs. Cela n'empêche pas que ce droit national d'une société morte a été longtemps considéré comme le prototype d'une législation universelle et immortelle! »

En fait, une société dont le droit n'évoluerait pas et resterait cristallisé dans des règles immuables cesserait bientôt d'exister.

Un tel cas d'ailleurs ne s'est jamais présenté. Le droit musulman lui-même, jadis fixé dans le Coran, a fini par en sortir presque entièrement. Comment une loi pourrait-elle rester stable, quand tout change autour d'elle? A un moment donné, son application devient impossible. On peut continuer à respecter son texte, mais on ne l'observe plus. Les Romains vénéraient beaucoup la loi des XII tables, seulement ils ne l'appliquaient pas. Les musulmans respectent le Coran, mais le transforment complètement par leur interprétation.

Ainsi, par suite de l'évolution des coutumes, la jurisprudence évolue en dehors de la loi et parfois même contre elle. La loi n'a jamais été assez puissante pour lutter contre la coutume. « Si la vie de famille nous inclinait à l'inceste, écrit le professeur Durkheim, les défenses du législateur resteraient impuissantes. » Rien n'est plus évident. Quel tribunal oserait aujourd'hui condamner aux travaux forcés pour meurtre, comme la loi l'y oblige, l'individu qui a tué en duel son adversaire? La loi interdit l'avorte-



ment, mais le jury acquittant toujours la coupable, le juge finira nécessairement par ne plus poursuivre. Il n'a pas, en effet, à nous imposer son droit, mais à subir celui que le sentiment social lui impose.

Sans la jurisprudence qui suit toutes les oscillations de la coutume, le code finirait par devenir un tissu d'iniquités. C'est la jurisprudence, notamment, qui affranchit la femme du marin disparu dans un lointain voyage du veuvage éternel auquel la loi écrite la condamne, par suite de l'impossibilité pour elle de présenter l'acte de décès de son mari. C'est la jurisprudence encore qui, malgré l'interdiction légale de la recherche de la paternité, oblige maintenant le séducteur à indemniser la femme séduite et entretenir son enfant.

De tels faits expliquent la genèse des lois et déterminent le vrai rôle du législateur. Il devrait consister uniquement à sanctionner les lois quand elles sont déjà faites, c'est-à-dire créées par la coutume et fixées par la jurisprudence. Toute loi surgie inopinément sans avoir passé par ces deux étapes, est frappée de mort le jour même où on la promulgue.

Comme exemple d'un droit nouveau en voie de se former sous l'influence de la coutume et de la jurisprudence, citons le pouvoir prépondérant et croissant chaque jour dans des proportions colossales, de notre Conseil d'Etat. Jadis rouage administratif secondaire confiné dans des fonctions assez subalternes, il est devenu progressivement, sans règlements nouveaux, un pouvoir qui fait plier tous les autres. Il juge sans appel dans les cas les plus différents, révoque les arrêtés des préfets et des ministres, réintègre des officiers de marine retraités, annule des nominations de fonctionnaires, etc.

D'où provient une telle autorité? Toujours de la même source. De coutumes créées par la nécessité et fixées par la jurisprudence. Ce n'est pas le Conseil d'Etat qui a rêvé d'empiéter sur les autres pouvoirs; c'est



le public qui l'oblige à empiéter sur eux, parce qu'il est désireux de limiter les fantaisies ministérielles ou administratives et de trouver quelque protection au milieu d'une anarchie universelle. Toutes les démocraties sont conduites d'ailleurs à la création de ces puissances supérieures présentant un peu d'indépendance et de fixité. La cour suprême des Etats-Unis joue un rôle analogue à celui que paraît devoir remplir bientôt notre Conseil d'Etat.

Un fait frappant dans la création de ces pouvoirs spontanés et justifiant la thèse exposée ici sur la genèse du droit, c'est qu'ils ne s'appuient pas sur des textes, ne sont souvent sanctionnés par aucun, et acquièrent cependant une grande puissance alors que des lois nettement formulées, n'en possèdent aucune.

Ce phénomène s'observe également en Angleterre. Les principes les plus fondamentaux du Gouvernement ne reposent nullement sur des textes. Il n'y en a pas eu pour diviser le Parlement en deux Chambres, pour lui permettre de voter les lois, pour obliger le souverain à gouverner par l'intermédiaire de ministres responsables, etc. L'Angleterre n'a pas de constitution écrite<sup>1</sup>, bien que présentant le type du gouvernement constitutionnel. Elle est progressivement devenue une véritable république présidée par un roi. La liberté y est cependant beaucoup plus grande que dans aucune autre république, celle des Etats-Unis exceptée. Les citoyens sont libres d'aller ou de ne

---

1. Cette assertion surprend toujours les personnes qui ne croient qu'à la valeur des textes écrits. Le hasard me permet de la justifier entièrement en reproduisant un fragment du discours prononcé par un ministre anglais, M. Asquith, devant la Chambre des lords au commencement de septembre 1909.

« Voilà bien des siècles que nous sommes régis par une Constitution non écrite. Sans doute il y a une inscription au livre de nos lois d'impérissables instruments, tels que la Magna Charta, mais l'ensemble de nos libertés et de nos usages constitutionnels n'a été sanctionné jusqu'ici par aucun bill ayant reçu formellement le consentement du roi, des Lords et des Communes. Nous vivons sous l'empire d'usages, de coutumes, de conventions qui, à l'origine, se sont développés avec lenteur et sans uniformité, mais qui dans la suite des temps ont été universellement observés et respectés ».



pas aller à l'église, sans subir aucune persécution visible ou cachée. Ils peuvent se réunir et acquérir des biens sans être jamais exposés à l'expropriation. Les lettres de cachet que nous avons retirées des mains des rois pour les mettre dans celles de petits juges d'instruction y sont inconnues.

Tout dans un tel pays heurte nos idées d'ordre, de raison et de belle symétrie. Son droit est composé des éléments les plus disparates. « Le grand mérite des institutions anglaises, disait en plein Parlement un ministre, M. Chamberlain, est de n'être pas logiques. » Profonde pensée. Les lois, en effet, se passent de logique, parce qu'elles sont filles de sentiments créés par des nécessités indépendantes de la raison.

Nous restons malheureusement très éloignés, en France, de pareilles idées. L'expérience ne nous profite pas. Nos erreurs sur la genèse des lois ont coûté nombre de révolutions, de ruines et de massacres. Nul ne peut dire ce qu'elles coûteront encore.

Notre chimère n'est d'ailleurs pas près de s'anéantir puisqu'elle trouve pour défenseurs des esprits fort éclairés. Un éminent homme d'Etat affirmait récemment dans la préface d'un livre, la nécessité « d'organiser politiquement et socialement la société selon les lois de la raison ». C'est hélas! ce que nous ne cessons de faire avec la plus inlassable obstination depuis un long siècle, au milieu d'effroyables convulsions. Ne renoncerons-nous jamais à vouloir légiférer, organiser, réformer au nom de cette aveugle raison qui ne connaît ni les nécessités naturelles, ni les nécessités économiques, ni les nécessités d'aucune sorte? Arriverons-nous à comprendre que les sociétés ne sont pas à la merci des fantaisies sentimentales des gouvernants? On ne fait pas le droit, il se fait. Cette brève formule contient toute son histoire.



## CHAPITRE II

### Les Méfaits des lois.

---

Pour justifier les propositions énoncées dans le précédent chapitre, il ne sera pas inutile d'examiner les conséquences de quelques-unes de ces lois improvisées par les cerveaux fantaisistes, des législateurs.

Xerxès, dit la légende, fit fouetter la mer pour la punir d'avoir détruit ses vaisseaux et, sans doute, lui ôter l'envie de recommencer. La mentalité de l'illustre roi semble un peu rudimentaire aujourd'hui. Elle est très proche pourtant de celle des législateurs qui prétendent transformer au gré de leurs rêves les nécessités de toutes sortes régissant l'évolution des sociétés.

Ces nécessités sont cependant aussi immuables que les lois physiques. On ne les voit pas toujours, mais il faut invariablement les subir et vainement essayons-nous de leur opposer la codification de nos ignorances.

L'avenir seul, montrera combien sont dangereuses les tentatives actuelles de rénovation sociale des collectivistes révolutionnaires et des législateurs qui les suivent.

De telles illusions ne perdent leur puissance que le jour où en apparaissent les conséquences. Il fallut Sedan pour nous révéler les dangers du césarisme impérial. Des expériences analogues seront



nécessaires pour dévoiler ceux du césarisme socialiste.

\*  
\* \*

En étudiant les illusions législatives, nous avons sommairement retracé les lignes générales de la vie du droit et de la genèse des lois, et montré comment ces dernières naissent de la coutume et sont modifiées lentement, chaque jour, suivant les besoins, par la jurisprudence. La loi nous est apparue comme une codification momentanée d'un droit évoluant sans cesse. L'existence sociale, contrairement à ce que supposent les métaphysiciens du collectivisme, ne s'organise pas à l'aide de décrets improvisés, mais sous l'action des nécessités économiques, et du caractère des peuples.

Sans doute, on peut remarquer, et l'illusion socialiste n'a guère d'autre appui, que de Solon à Napoléon surgirent brusquement dans l'histoire, des codes semblant issus de toutes pièces du cerveau d'un seul législateur. L'examen attentif de ces codes, celui de Napoléon, par exemple, démontre vite qu'ils sont simplement au contraire, la condensation et la simplification de coutumes antérieures fixées par l'usage. Les codes supposés nouveaux sanctionnent et n'improvisent pas. Ils n'improvisent pas davantage quand devient nécessaire d'imposer à des contrées, jadis séparées, des lois générales destinées à remplacer leurs droits particuliers. C'est ce qui arriva pour la France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et, beaucoup plus récemment, pour l'Allemagne et la Suisse. Ces grands pays ont fini par fondre en un seul texte les codes divers de provinces d'abord très dissemblables, puis rapprochées et enfin identifiées par la similitude des intérêts.

Depuis l'extension du collectivisme révolutionnaire, les théoriciens paraissent s'être formé une conception du droit bien différente. Suivant eux, une société se



referait avec des codes. La puissance surnaturelle attribuée aux lois a remplacé celle attribuée aux dieux.

De telles croyances n'étaient défendables qu'à l'époque où de savants théologiens enseignaient que les divinités, intervenant sans cesse dans les affaires humaines, révélaient aux peuples leur volonté par l'intermédiaire des rois. De lois naturelles inflexibles il ne pouvait alors être question. La théologie socialiste n'en tient pas compte davantage aujourd'hui. Les apôtres de la foi nouvelle ignorent les nécessités sociales tout autant que les prêtres des divinités antiques.

Contrairement à ces chimériques doctrines, nous apercevons clairement aujourd'hui que les phénomènes historiques les plus considérables sont engendrés par des causes lointaines, nombreuses et étroitement enchaînées.

C'est parfois de l'accumulation de petites causes que naissent les grands effets. En histoire, le pondérable sort souvent de l'impondérable. Les milliers de petits faits, parfois inaperçus, dont les grands événements sont la synthèse, finissent par s'orienter dans une même direction, en vertu de lois rigoureuses analogues à celles qui obligent un astre à suivre une certaine trajectoire ou le gland à devenir un chêne. Ainsi canalisés, tous ces petits événements journaliers engendrent des courants qui, très faibles à l'origine, et pouvant être facilement détournés, deviennent irrésistibles plus tard, quand leur force s'est suffisamment accrue. Alors, les grandes digues sociales sont renversées, et l'évolution d'un peuple se transforme en une révolution.

Dans toutes les transformations lentement créées par le temps, le rôle de la raison, nous l'avons dit déjà, fut toujours très faible. Les vrais maîtres de l'histoire, les fondateurs de grandes religions et de grands empires l'ont d'ailleurs tous pressenti. Jamais ils n'essayèrent d'agir sur la raison des hommes, mais bien d'influencer leurs sentiments et de conquérir leur cœur.



Mais cette phase héroïque du monde semble en voie de s'évanouir. Avec l'évolution de la science et de l'industrie, où l'humanité est entrée, les codes des nécessités économiques remplacent les codes religieux devenus impuissants.

Il importe de ne pas ressusciter, sous forme d'une théologie socialiste, la doctrine antique nous montrant les peuples gouvernés par de divins caprices. La grande utopie des réformateurs est précisément d'attribuer à des lois le pouvoir magique maintenant refusé aux Dieux. Leur rêve de rénovation sociale ne tient aucun compte des nécessités naturelles. Mais, si les vieilles divinités excusaient parfois nos faiblesses et se montraient accessibles à la pitié, les lois naturelles restent inflexibles et ne pardonnent jamais. Vouloir leur opposer d'artificiels décrets est toujours une dangereuse entreprise. Il ne serait pas plus vain d'essayer d'arrêter une locomotive avec des discours.

Voilà, pourtant, la tâche que nous nous obstinons à tenter chaque jour avec les lois accumulées par d'imprudents législateurs. L'expérience peut seule agir sur les esprits hallucinés par leur foi. Or, ces expériences se multiplient et nous apercevons de mieux en mieux les conséquences des mesures précipitées, entassées pour remédier aux imperfections de l'état social. On commence à constater que la presque totalité de ces mesures n'a fait qu'augmenter les maux qu'on voulait guérir, et cela, simplement parce qu'elles prétendaient entraver le cours naturel des choses.

\* \* \*

L'énumération de ces lois nuisibles et de leurs répercussions remplirait un volume. Je vais donc me borner à en citer quelques-unes avec la concision que le défaut de place m'impose. Il ne s'agira point, ici, de contester les intentions du législateur, sans doute excellentes, mais de montrer les résultats de ses actes.



**Lois sur les primes à la marine marchande.** — Coût annuel actuellement, 41 millions. Résultat : accélération rapide de la décadence de notre marine et rentes importantes servies à des compagnies allemandes.

L'énormité de cette double conséquence est telle qu'il faut entrer dans certains détails. Je les emprunte au livre récent de Jules Huret sur l'Allemagne. La compétence de son interlocuteur, M. Platé, n'est pas discutable, puisqu'il est directeur du *Norddeutscher Lloyd*, une des deux ou trois plus grandes compagnies de navigation du monde.

Je dis à M. Platé : « Vous qui assistez et participez à la prospérité extraordinaire des ports allemands, comment expliquez-vous notre arrêt et vos progrès ? »

— C'est bien simple, me répondit-il assez brutalement, votre système de primes à la navigation, c'est la mort. Vous donnez de l'argent pour ne rien faire : on ne fait rien !

» Mais, le résultat le plus cocasse de ce système, c'est que l'argent que vous distribuez ainsi a profité jusqu'à présent à des Allemands et à des Anglais...

» Je ne devrais pas dire cela, ajouta-t-il, puisque ce sont mes compatriotes qui bénéficient de vos erreurs... Mais, puisque vous me demandez mon avis, je vous le donne en toute honnêteté. »

M. Platé explique ensuite comment des groupes étrangers fondèrent en France des sociétés de bateaux avec des capitaux allemands et anglais... L'Etat français payait, comme on le sait, des primes pour les kilomètres parcourus même par les bateaux vides. « On fit donc des tours du monde bien rémunérateurs aux frais du budget français. »

Un armateur me disait qu'en huit ans, en promenant ainsi son bateau vide, il avait regagné le prix de sa construction.

M. Platé cite des bateaux refusant des chargements pour ne pas perdre de temps, trouvant plus de bénéfice à circuler vides. M. Huret ayant fait observer que la loi avait été modifiée et qu'il fallait maintenant que les bateaux fussent chargés pour toucher la prime, le directeur du Lloyd lui fit observer que presque rien n'avait été changé en réalité, puisqu'il suffisait d'un quart de fret pour profiter de la prime. Pour contrebalancer les primes françaises, quelques Allemands avaient réclamé aussi des primes, mais les directeurs des grandes Compagnies les refusèrent énergiquement. « C'eût été, dit le directeur du Lloyd, la mort de notre initiative et de notre acti-



tivité et le commencement de la déchéance de la marine commerciale allemande. Votre exemple nous suffit. Les primes d'encouragement sont des primes de mort. Nous ne recevons des subventions que pour des services rendus : transports de la poste, etc. Vous demeurez dans l'inaction... Pendant ce temps, les autres pays marchent, et c'est ainsi que la France se voit chaque jour distancée... »

**Loi de 1900 limitant le travail des enfants dans les manufactures.** — Résultats : 1° Disparition de l'apprentissage et crise prochaine très menaçante pour l'industrie; 2° Augmentation de la criminalité infantile qui a doublé depuis l'application de cette loi.

Ces conséquences, M. le sénateur Tournon les a très nettement rappelées dans un récent rapport au Sénat.

« Il est universellement reconnu aujourd'hui, écrit-il, que l'application de cette loi a amené bon nombre de chefs d'industrie à supprimer dans leurs usines l'emploi des jeunes ouvriers. »

Après avoir constaté qu'à Paris le nombre des adolescents devenus apaches a doublé (2.273 au lieu de 1.174), il ajoute : « L'une des causes principales de ce phénomène réside précisément dans les rigueurs d'une réglementation du travail qui, en éloignant les jeunes gens de l'atelier, les a jetés à la rue, abandonnés à tous les dangers de la promiscuité. »

**Loi sur le privilège des bouilleurs de cru.** — Cette loi autorise les propriétaires récoltants à distiller sans payer de droits. Il ne leur reste plus ensuite qu'à écouler leurs eaux-de-vie, opération facile et permettant de bénéficier de 220 francs de droits par hectolitre d'alcool pur. Résultats : 1° Perte pour le Trésor évaluée à plus de 100 millions par an; 2° Accroissement énorme de l'alcoolisme dans les familles qui auraient reculé devant le coût des eaux-de-vie commerciales.

**Loi d'expropriation des congrégations.** — Résultat



final encore inconnu, mais facile à prévoir. Devait produire un milliard. Paraît ne pas devoir rapporter plus de 10 millions. N'a servi qu'à enrichir une armée de gens de loi. En compensation, nécessité de créer un nombre immense d'écoles, d'établissements hospitaliers, etc., pour remplacer ceux entretenus par les congrégations. Au lieu d'un milliard de recettes, ce sera sûrement des centaines de millions à dépenser. Je ne parle pas des conséquences sociales de cette très immorale opération : exaspération de milliers de citoyens, développement chez les socialistes de cette idée que l'Etat peut par une simple loi s'emparer des propriétés privées ou des usines, comme il l'a fait, par exemple, pour celle des Chartreux. Ce dépouillement de toute une classe de citoyens a provoqué une violente indignation chez les nations étrangères et nous a davantage nui dans leur esprit que la perte de plusieurs batailles. Le sujet sera repris dans un autre chapitre.

**Lois sur les primes aux fabricants de sucre.** — Lois abolies après avoir coûté à l'Etat des centaines de millions. Les résultats furent uniquement une surproduction artificielle du sucre et cette conséquence admirable que les fabricants français vendaient en France leur sucre quatre à cinq fois plus cher qu'aux Anglais. Ils eurent tous d'ailleurs le temps de s'enrichir aux dépens du consommateur.

**Loi décrétant la liberté des cafés, cabarets, débits de boissons.** — Cette loi n'a rien coûté en apparence à l'Etat, mais fort cher aux citoyens, par le développement considérable de l'alcoolisme. En peuplant les hôpitaux et affaiblissant les forces françaises, elle a indirectement été très onéreuse.

**Loi du rachat de l'Ouest.** — Cette loi n'étant qu'à ses débuts, les effets ne s'en feront sentir complètement que dans quelques années. Dès le lendemain du vote, les employés se réunirent pour demander des



augmentations de salaire, mais elles ne sont pas acceptées encore. Actuellement, l'élévation des dépenses, c'est-à-dire la perte annuelle de l'Etat, s'élève pour 1910, d'après le rapport de M. Doumer, à 50 millions. Ce n'est d'ailleurs qu'un tout petit commencement. Par les faits observés à la Ville de Paris, on peut juger ce que devient un service dont le personnel est transformé en fonctionnaires.

« Chaque fois, écrivait récemment M. Delombre, que la Ville a « municipalisé » un personnel, le rendement de la main-d'œuvre a diminué pendant qu'augmentaient, au contraire, les salaires et les frais accessoires. N'a-t-on pas vu, dans certains services, les frais de maladie *tripler* d'une année à l'autre, simplement parce que le personnel de ces services avait été assimilé au personnel municipal ? »

Ces coûteuses vérités ne sauraient, bien entendu, ébranler la foi socialiste.

**Lois destinées à remédier à la crise viticole du Midi.** — Ces lois, déjà innombrables et toujours impuissantes, montrent clairement l'incapacité du législateur à lutter contre des nécessités naturelles. Par la culture exagérément développée de ses vignes, le Midi est arrivé à une surproduction de vins, de qualité souvent douteuse, et dont il augmentait encore la quantité par l'addition de sucre. Que faire en pareil cas ? Simplement ce que firent jadis les cultivateurs de garance quand fut découverte l'alizarine. Ils renoncèrent à la garance et plantèrent autre chose. On n'avait pas heureusement à cette époque lointaine, la même confiance qu'aujourd'hui dans la puissance de l'Etat, autrement la fabrication de l'alizarine économique eût été supprimée pour assurer la vente de la très coûteuse garance.

Mais nous avons fait des progrès et c'est à l'Etat que les Méridionaux demandèrent d'acquérir



le vin dont le public ne voulait plus. Ils prétendaient l'obliger à l'acheter sous forme d'alcool ou, ce qui revient exactement au même, à donner aux viticulteurs des primes à la distillation. L'histoire de la crise du Midi restera dans l'avenir comme un mémorable exemple de la mentalité d'un pays où s'est épanoui l'Etatisme. Inutile d'ajouter, je pense, qu'une crise analogue eût été impossible dans des contrées comme l'Amérique et l'Angleterre où les particuliers sont habitués à compter sur leur initiative et jamais sur l'intervention de l'Etat.

**Loi sur le repos hebdomadaire forcé.** — Résultats : 1° Augmentation d'au moins 10 p. 100 de la plupart des objets de consommation; 2° Troubles tellement profonds dans l'industrie et le commerce qu'il fallut apporter immédiatement une foule de tempéraments à la loi. Mais c'est surtout pour les ouvriers qu'elle est coûteuse. Dans la plupart des industries, sévissent annuellement plusieurs mois de chômage qui constituaient un repos très suffisant. Ces catégories d'ouvriers perdent maintenant leur salaire du dimanche, sans parler de la dépense au cabaret. J'ai entendu plusieurs d'entre eux évaluer à un déficit de trois ou quatre cents francs par an le coût de la nouvelle loi pour eux.

**Loi sur les retraites ouvrières.** — Cette loi n'est pas encore appliquée, mais on peut facilement en prévoir les conséquences. Repoussée par l'immense majorité de la classe ouvrière elle sera l'origine de troubles incessants. Les mutualités dues à l'initiative privée suffisaient à créer ces retraites qu'elles avaient commencé à constituer partout. En les rendant obligatoires, c'est-à-dire en obligeant patrons et ouvriers à verser au Trésor des sommes relativement élevées le législateur a simplement établi des impôts nouveaux qui vont lourdement grever notre industrie déjà si accablée. Cela sans grand profit



puisqu'on estime qu'une faible partie des ouvriers arriveront à l'âge de la retraite. La majorité aura donc payé pour rien. Avec les formes actuelles de mutualités au contraire, un versement rapporte toujours quelque chose et n'est jamais perdu.

Pour récupérer le montant de ses sacrifices, écrit le *Temps*, et pour parvenir à cette terre promise de la retraite, le travailleur devra remplir diverses conditions, dont une au moins ne dépend pas de lui : Il devra atteindre l'âge de soixante-cinq ans. S'il vient à décéder avant cet âge, il aura été dépouillé purement et simplement de son épargne. La belle façon d'enseigner la prévoyance !

Pour assurer que ces prévoyants malgré eux ne puissent pas éluder l'obligation à laquelle ils se voient soumis, la loi ordonne que les patrons retiendront sur les salaires les sommes dues par les ouvriers. C'est l'organisation de la lutte de classes. A chaque paye, les mêmes résistances s'élèveront.

\*  
\* \*

Arrêtons-nous dans cette énumération qui pourrait être beaucoup plus longue. Aux conséquences indiquées, il faudrait ajouter une impopularité parlementaire croissante dont je parlerai dans un prochain chapitre. Le malade ne pardonne guère au médecin l'insuccès de ses remèdes.

D'une façon générale, il est permis de dire que la plupart des lois prétendues humanitaires accumulées par des législateurs peu éclairés ont produit d'abord de désastreux effets particuliers. Elles commencent maintenant à engendrer des conséquences générales de plus en plus sensibles et que révèlent d'indiscutables statistiques.

Les ruines industrielles provoquées par elles retomberont de tout leur poids sur les ouvriers, chaque jour davantage guettés par le chômage et la concurrence étrangère. Ils seront alors victimes de ces grandes lois naturelles que l'étroitesse d'esprit des législateurs ne leur permet pas de comprendre.

Bien d'autres que nous ont signalé les méfaits de ces lois malfaisantes et ruineuses.



Les charges énormes résultant de ce qu'on appelle la politique sociale, écrit Paul Delombre, ne déterminent pas le moindre apaisement et nous conduiront à la faillite avant d'avoir désarmé la colère professionnelle des démagogues socialistes. Les députés, élus au scrutin d'arrondissement, donnent la mesure de la valeur du système, en gaspillant sans merci les ressources publiques.

Nos parlementaires ont créé à ce pays, écrit M. Jules René, ce que nous appellerons la mentalité miraculaire, l'état d'esprit messianique. Et l'on étonnerait bien les esprits positifs, qui rient de Lourdes et de ses prodiges, en leur démontrant qu'ils attendent de la part de l'État des miracles politiques et sociaux plus étonnants encore que ceux de la Vierge des Pyrénées. Dans les masses profondes, la croyance s'est fortifiée et enracinée, que le Parlement n'a qu'à le vouloir pour changer l'eau en vin, le bronze en or, le pain en gâteau et la misère en richesse. Et si cette transmutation merveilleuse tarde à se produire, la chose ne tient qu'aux lenteurs du Sénat et à la négligence de l'autre Chambre. Mais, que les députés apportent un peu plus d'application et les sénateurs un peu plus de hâte à la confection des textes, la face de la France sera aussitôt changée !

Avertissements justes mais sûrement inutiles. Ce n'est pas seulement dans le monde antique que Jupiter aveuglait d'abord ceux qu'il voulait perdre. Les conséquences de tant de lois votées au hasard se retourneront de plus en plus contre leurs instigateurs. L'histoire est remplie de ces incidences. Il est rare, comme l'a dit Bossuet, que « la pensée humaine, ne travaille pas pour des fins qui non seulement la dépassent, mais qui sont le contraire même de son dessein ».